

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Générale des Services

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 02 mars 2016
Rapport n° 16/1-13


OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2016.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/1-13 présenté comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Préambule | Monsieur ANNETTE Gilbert, Maire ; |
| - Entreprise Municipale/ Finances | Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint ; |
| - Développement Urbain | Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal ; |
| - Développement Humain | Madame ORPHE Monique, Conseillère Municipale ; |
| - Développement des Territoires | Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint ; |
| - Services Techniques | Monsieur JAVEL François Conseiller Municipal ; |

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

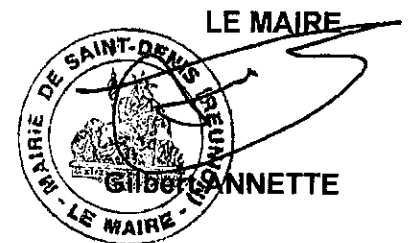
10 voix contre
(dont 4 votes par procuration)

pour

Monsieur VICTORIA René-Paul, Madame DOKI-THONON Lisiane, Messieurs HUBERT Richenei, MOREL Jean-Jacques, Mesdames LATRA Sylvie et HO-SHING Cynthia	autres élus présents et mandatés
--	----------------------------------

Prend acte du débat des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2016.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 MAR. 2016



Orientations budgétaires

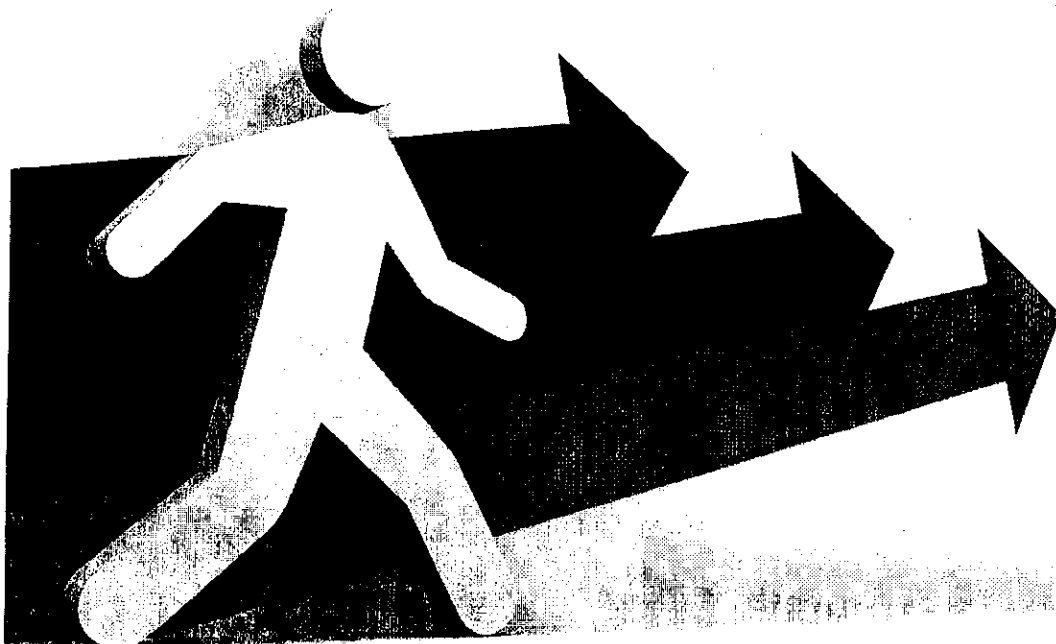
2016

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 02 mars 2016
et annexé à la Délibération n° 16/1-13

LE MAIRE

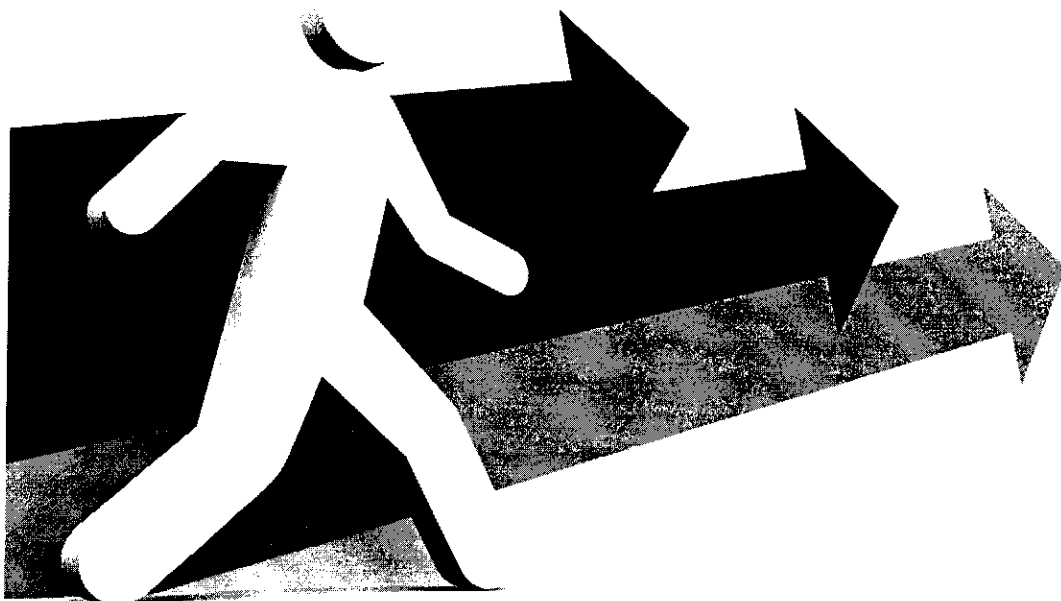


Gilbert ANNETTE



Orientations budgétaires

2016



CONTENU

PREAMBULE	3
LE DEVELOPPEMENT HUMAIN	7
I – JEUNESSE	8
La mobilité comme première source d'autonomie	8
La citoyenneté comme source de créativité	8
II - PROJET EDUCATIF GLOBAL ET CAISSE DES ECOLES	9
Favoriser la Réussite Educative	9
Poursuivre la mise en œuvre du PEG2	10
Consolider le plan anglais et l'apprentissage des langues orientales	10
Le développement de la scolarité	10
Des moyens pour faciliter la réussite des enfants	12
Maintien de l'aide aux familles dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées	13
Financement des projets d'écoles et le soutien à la mise en place d'activités artistiques et culturelles à l'école ..	13
Extension du Projet de Réussite Educative	13
Poursuivre la mise aux normes des écoles	14
III - RESTAURATION SCOLAIRE	14
IV - PETITE ENFANCE	15
Faciliter l'autonomie des parents par la création de places dans les structures d'accueil du jeune enfant	15
Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leur famille par un programme de réhabilitation des structures d'accueil de la collectivité	15
V - CULTURE	15
Poursuivre et consolider la politique culturelle	16
Pôle projet	16
VI - SPORT	18
Favoriser et consolider la politique sportive	18
VII - SENIOR, HANDICAP, INTEGRATION, SANTE	20
Promouvoir une politique d'intégration et d'inclusion sociale	20
LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	23
I - POLITIQUE DE LA VILLE	23
II - CADRE DE VIE	25
L'habitat : construire et réhabiliter	25
La coordination des Mairies annexes : au cœur de la territorialisation	26
Projets territoriaux : construire la proximité de chaque territoire	27

III - COHÉSION SOCIALE	29
Direction des associations et de la vie sociale : optimiser la participation de la Ville dans la dynamique associative	29
IV - ÉCONOMIE, EMPLOI, INSERTION	31
L'insertion	31
V - CITOYENNETÉ	32
La démocratie participative : organiser et conforter une large implication des habitants.....	32
LE DEVELOPPEMENT URBAIN	33
Préambule : rentrer dans l'opérationnel et optimiser le patrimoine	33
I - PATRIMOINE ET FONCIER : OPTIMISER LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE.....	33
II – URBANISME : CONSEIL ET PROFESSIONNALISME.....	33
III – AMENAGEMENT, GRANDS PROJETS ET MOBILITE : 2016 – PROJETS LANCES ET NOUVELLES POLITIQUES STRUCTUREES.....	34
IV – PLAN ET SIG : UN NOUVEL OUTIL EN APPUI DES PROJETS EN PREPARATION.....	36
L'ENTREPRISE MUNICIPALE.....	39
I - OPTIMISER LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.....	39
II - PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE VOLONTARISTE.....	40
III - CONFORTER LES MISSIONS REGALIENNES	42
Direction Etat Civil et Funéraire	42
Direction Police Administrative / Juridique et Election	42
IV - PLACER LA COMMANDE PUBLIQUE AU CŒUR DE L'ACHAT ECONOMIQUE	43
V - MODERNISER LES SYSTEMES INFORMATIQUES.....	44
VI - INTEGRER UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TENDU	45
LES SERVICES TECHNIQUES.....	47
I – AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN.....	47
II – GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS.....	47
III – CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES.....	49
IV – FAIRE DE SAINT-DENIS UN PHARE ECONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF	49
V – GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ET APPORTER DES OUTILS EFFICACES AU PERSONNEL COMMUNAL	50
Annexe 1 – Eléments financiers.....	52
Annexe 2 – Eléments relatifs au personnel	55

PREAMBULE

Les Orientations Budgétaires 2016 sont présentées conformément à l'organisation des services et des dépenses qui a été mise en place pour la réalisation du Projet Municipal :

- Elles assurent la continuité des projets de la Ville depuis 2008
- Elles s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre des engagements politiques pris en 2014
- Elles permettent l'exercice de chacune de nos compétences dans des conditions optimales
- Elles informent des éléments d'analyses financière et relative aux Ressources Humaines, et ce résultant des nouvelles dispositions de la loi NOTRe.

- **Contexte**

Les années 2014 – 2015 – 2016 – 2017 sont marquées par un contexte budgétaire difficile lié aux efforts demandés aux collectivités territoriales du fait du nécessaire redressement des budgets publics nationaux.

En effet, la crise économique et financière débutée en 2008 par la crise des sub-primes aux Etats-Unis continue à sévir en Europe et en France. Les principales conséquences restent une croissance économique faible et un accroissement dangereux de la dette publique au regard de nos engagements européens et des analyses des marchés financiers. Cependant, nous devons noter des signes encourageants parmi les indicateurs de conjoncture économique.

Les restrictions qui auraient dû être décidées dès le début de la crise en matière de dépenses publiques ont été repoussées, laissant « filer la dette ». Malgré les premières mesures du gouvernement actuel, qui peinent à enrayer la tendance, les collectivités locales doivent aujourd'hui partager les efforts, afin de sortir de la spirale qui bloquerait à long terme les capacités nationales de relance, d'investissements voire même, à terme, de fonctionnement.

A notre niveau, nous relevons ce défi avec le sens des responsabilités, avec à l'esprit le fait que nous ne pouvons faire porter par les générations futures le poids de dépenses engagées aujourd'hui.

Nous prenons des mesures volontaristes pour réduire et contenir certaines dépenses afin de prendre en compte la réduction de Dotation Globale de Fonctionnement, de préserver les grands équilibres financiers de notre collectivité, de préparer la réalisation de l'ensemble de nos engagements de 2014, que ce soit les grands projets ou ceux relatifs à la proximité.

Ces efforts en matière de dépenses nous invitent aussi à faire évoluer nos pratiques vers plus de modernité. Nous avons commencé par réduire le parc automobile de la Ville. Nous poursuivons nos efforts pour réduire ce que nous pouvons appeler communément notre train de vie.

Ces Orientations Budgétaires 2016 sont construites pour respecter nos engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

Nous faisons le choix d'appliquer trois principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement
- Un budget au service du Projet Municipal

Dès le début du mandat, le Conseil Municipal élu a affirmé sa volonté de mettre en œuvre le Projet Municipal proposé aux Dionysiens et validé par son élection.

Le Projet Municipal a déjà trouvé de nombreuses concrétisations dans nos réalisations ainsi qu'à travers sa traduction en Projet d'Entreprise de la collectivité.

Au début de cette année 2016, le Projet Municipal est déjà largement engagé et sa mise en œuvre est lancée.

Ce projet comprend 5 projets de ville et 5 projets de vie, ainsi que 10 engagements en continuation de projets initiés dans le 1^{er} mandat (2008-2014) et achevés en 2014 et 2015. La Cité des Arts en est l'exemple le plus récent. Ce projet intègre aussi un volet d'engagements pour les différents quartiers de la commune qui trouve des avancées au quotidien.

Les projets de ville sont ceux qui façonnent Saint-Denis autour de l'enjeu d'une modernité citadine

NEO-BARACHOIS : * l'année 2015 a vu la continuation des études préalables aux travaux, en partenariat avec la Région, avec validation en comités de pilotages successifs des partenaires. Par ailleurs, les contributions de la CINOR, du contrat de plan Etat Région (CPEL), de l'Etat (études) ont été actées.

* 2016 devrait voir se concrétiser un accord Etat/Région/Ville sur une convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'engagement des crédits inscrits au FEDER (POE 2014-2020).

PRUNEL : * l'avant-projet de ce nouveau Projet de Rénovation Urbaine sur les quartiers du bas de la rue Maréchal Leclerc, de Vauban, du Butor et de Sainte-Clotilde a été acté par l'Etat.

* 2016 devrait voir se conclure le contrat de préfiguration du projet. La Ville a également déjà été retenue au niveau national parmi les 20 lauréats, sur un Appel à Manifestation d'Intérêt complémentaire de l'ANRU, en qualité de projet « Ville durable et solidaire ». Les 1^{ères} études seront lancées.

RITMO : * En 2015 le projet a été identifié par la CINOR en demande de financement FEDER auprès de la Région.

Retenu pour son déplacement propre et économique sur les hauts de Saint-Denis, les lignes de téléphérique CHU Bellepierre – La Montagne et Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles ont été choisies comme tronçons prioritaires.

L'échéancier financier et des études est défini. Les tracés précis ont été identifiés.

* 2016 devrait voir les cofinancements possibles de l'Europe (FEDER) intégrer la planification prévisionnelle globale du POE 2014-2020 ainsi que la réalisation des études techniques plus précises

TECHNOR 2 : la Ville a déterminé le site, en 2015, ainsi que le programme de cette phase 2, sur le périmètre de la ZAC Canne Mapou. Elle participe aussi aux Ateliers du Territoire autour de l'aéroport Roland Garros avec l'Etat, la Région et la CINOR, l'objectif étant d'y développer une partie du projet.

* 2016 devrait voir un aménageur désigné pour la mise en œuvre de ce projet.

Pôle sénior (ou intergénérationnel) : sa localisation a été actée en 2015 sur le site de l'ASPTT dans la Zone Industrielle du Chaudron.

- 2016 devrait voir établi le programme et le mode de financement public-privé, la commune procédant à l'acquisition du terrain.

Les projets de vie ont été initiés sous le signe de la solidarité pour faire face au contexte social actuel (mesures sociales et économiques, logement, insertion, emploi...).

C'est pourquoi ils ont été mis en œuvre dès le début du mandat et donc en 2015 :

- La gratuité des bus pour les moins de 18 ans. Une première tranche concernant a été mise en œuvre en 2015 pour les 15-18 ans ; une nouvelle tranche pour les 13-14 ans sera faite en 2016
- les premiers écobox ont été installés en 2015 et de nouveaux en 2016 sur des sites identifiés dans les 19 secteurs de la commune. Ils permettront à des Dionysiens de créer leurs propres emplois.
- les Bourses de Voyages pour les Jeunes, qui reçoivent un grand intérêt pour aller s'ouvrir à l'extérieur de l'Ile sur des projets souvent collectifs : l'enveloppe financière 2016 est doublée.
- La gratuité de la cantine pour tous a commencé par les enfants dont les parents ont les revenus les plus faibles ; 8500 en ont été bénéficiaires en 2015. 2500 de plus le seront en 2016.
- 40 Chantiers d'Insertion sont programmés et financés pour l'année 2016 ; ce qui représente 600 solutions d'insertion pour tous les Dionysiens, sur tout le territoire.

L'ensemble de ces projets de vie trouvent leur traduction budgétaire et opérationnelle en 2016. C'est un volet volontariste pour plus de solidarité de proximité dans le Programme Municipal.

Les projets marquant la continuité avec le mandat précédent voient en 2016 des avancées significatives :

- la Cité des Arts qui est livrée début 2016 sera le fleuron d'une culture ouverte à tous en multipliant les interventions dans les quartiers
- la ville numérique, qui en 2015 a vu les opérateurs privés débiter la couverture du territoire communal par la fibre optique, accès au grand public du très haut débit. En 2016, nous livrerons la fibre optique propre à la collectivité pour une liaison économe et rapide de ses principaux sites (OIC) et qui pourra servir de support à une politique d'équipement d'espaces publics en wifi.
- la redynamisation du centre-ville, débutée par la réfection de voiries en 2015 et, qui verra en 2016 une nouvelle étape du FISAC inciter de nouveaux projets de rénovations de commerces.
- le centre des Sports Urbains, dit Indoor, repris à son compte par la SODICA, dont les études, en 2015, devraient permettre à côté du Stade de l'Est, un démarrage des travaux en 2016.
- le plan de continuation en 2015 et 2016 de nouvelles solutions d'accueil pour la Petite Enfance. 2016 verra ainsi la réfection totale des deux crèches municipales Paul Demange et Léonel Payet (pour 1M d'euros).

- le programme de construction de logements sociaux avec un objectif de 500 logements neufs par an (800 réalisés en 2015) et la réfection des logements de la Ville
- la concrétisation, en année pleine 2016, du PEG.2 signé en 2015 avec le Rectorat, qui reste un engagement fort de la ville pour les enfants dionysiens, pour leur épanouissement
- la mise en œuvre du dispositif « Allo Mairie », destiné à mieux prendre en compte les problèmes (réponses, délais) de voiries, d'environnement, de risques, rencontrés au quotidien par les usagers des infrastructures de la collectivité, sera effective en 2016 (1^{er} semestre), la proximité étant une priorité d'écoute et d'actions à renforcer
- la mise en place en 2015, de façon échelonnée, et donc avec une nouvelle tranche en 2016, d'évolution indemnitaire des agents non titulaires de la Ville (1800) pour participer au rattrapage du coût de la vie de leur rémunération.

L'élan de modernité se confirme aussi avec les livraisons de réalisations dans le cadre des grands projets en cours : Espace Océan, PRU Camélias...

LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent dans un contexte général où les contraintes sur les ressources vont être amenées à perdurer. Les enjeux liés à la maîtrise des dépenses vont de facto s'imposer comme la nouvelle règle pour les collectivités locales et, en parallèle, prendre en compte les engagements de la nouvelle équipe municipale qui met l'humain au centre de son projet politique.

L'année 2016, c'est l'année de la jeunesse pour la Ville de Saint Denis. L'action de la collectivité sera fortement orienté vers cette population qui se trouve être la tranche la plus fragilisée dans ce contexte tendu. Cette année sera aussi la poursuite de la déclinaison du projet municipal à l'échelon du Territoire afin de prendre en compte la dimension proximité.

A l'appui de cette démarche, et en lien direct avec la Direction Générale des Services, l'observatoire communal poursuivra ses compilations de données et d'analyse sur ces secteurs de compétences communales en phase de redéfinition de politique publique : sport, jeunesse,...

2016, ANNEE DE LA JEUNESSE

I – JEUNESSE

LA MOBILITE COMME PREMIERE SOURCE D'AUTONOMIE

La Ville souhaite accompagner les jeunes à partir à la découverte du monde pour qu'ils puissent revenir avec une plus grande ouverture d'esprit. Nous voulons participer à la réussite des projets culturels, sportifs ou professionnels portés par ces mêmes jeunes. La Ville les prépare donc à une plus grande mobilité afin de permettre la réalisation de cet axe majeur de notre action politique. Dans sa nouvelle organisation, la Ville crée dans cet objectif en 2015 la Direction Jeunesse dont l'objectif est le développement de l'autonomie des jeunes citoyens à travers une amplification des actions démarrées en 2015 et la mise en place de nouvelles actions.

1. Des bourses pour concrétiser des projets de voyages

Née en 2015, la Direction Jeunesse de Saint-Denis porte un regard novateur sur le développement de l'autonomie des jeunes citoyens.

En 2016, ce sont 200 jeunes qui pourront aller à la découverte du monde pour faire de nouvelles rencontres, partager avec de nouvelles cultures et perfectionner leurs projets, qu'ils soient linguistiques, culturels, sportifs, professionnels ou pédagogiques.

2. La gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens de moins de 19 ans

Aujourd'hui, plus de 6000 jeunes âgés entre 15 et 19ans, se déplacent librement sur le territoire dionysien tout en étant sensibilisés à l'éco-citoyenneté.

En 2016, la gratuité s'élargira sur une nouvelle tranche de 14 et 15 ans, afin de participer au développement de l'autonomie chez les plus jeunes et de les inciter à la mobilité.

LA CITOYENNETE COMME SOURCE DE CREATIVITE

1. La citoyenneté : colonne vertébrale de l'action jeunesse

- Lancement des évènements jeunesse :
Nouvel événement régulier qui viendra rythmer la Cité dionysienne en développant des thématiques essentielles pour le jeune dans son environnement et dans son parcours.
- Le lancement du conseil des jeunes dionysiens
Mise en place d'un dispositif participatif des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité. Il s'agit de prendre en considération la sensibilité, l'expertise et le regard que le jeune porte sur son territoire. Premier exemple de projet participatif engagé : la création d'un parc de sports urbain alliant les pratiques de parkour et de street workout sur le cœur vert familial.
- Le développement de nouveaux espaces jeunesse
Début de la concertation avec les acteurs du territoire, sur la définition des concepts sur les quartiers, notamment sur les quartiers de Saint-François, La Bretagne et Le Moufia. L'objectif est

d'identifier la typologie des besoins afin d'optimiser la création d'espaces accessibles et appréciés de tous.

Réalisation d'un park de sports urbains pour permettre aux pratiquants des nouvelles disciplines, comme le parkour et le street-workout, d'avoir un environnement propice et un lieu dédié au développement de leurs sports.

- La médiatisation des portraits de jeunes dionysiens En Lèr
Un projet médiatique dans le but de valoriser l'expression de la jeunesse dionysienne. Faire voir et faire savoir que les jeunes de Saint-Denis sont créatifs, solidaires, ingénieux et résolument engagés à participer au développement de notre capitale jeunesse.

II - PROJET EDUCATIF GLOBAL ET CAISSE DES ECOLES

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

En matière de promotion humaine, l'EDUCATION demeure l'autre axe prioritaire de l'équipe municipale L'action phare de cette année 2016 c'est la mise en place d'un dispositif partenarial associant la ligue de l'enseignement, les services de l'Etat dont l'Education Nationale, la Caisse des Ecoles..., avec le recrutement de 200 volontaires en service civique afin de lutter contre le décrochage scolaire des élèves de CE2

En effet, Le Service Civique permet dans le cadre d'un engagement citoyen d'acquérir de nouvelles compétences au sein d'une association ou d'une collectivité au plan local, national ou européen. Ce dispositif consiste à intégrer des jeunes de 16 à 25 ans à des missions d'intérêt général.

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre la Ville de Saint-Denis et la Préfecture le 5 octobre dernier, la commune, animée d'une volonté forte d'œuvrer à l'insertion des jeunes, s'est engagée à recruter 200 volontaires du Service Civique afin de :

- lutter contre le décrochage scolaire (accompagnement des écoliers pendant le temps périscolaire),
- contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des enfants (notamment celles classées en zone prioritaire),
- collaborer pour la valorisation et la dynamisation des actions éducatives (principalement au bénéfice des élèves en difficulté),
- accompagner ces mêmes enfants à l'occasion des activités éducatives et ludiques (notamment lors des « petites » vacances scolaires).

Une première action avec 50 jeunes volontaires a démarrée avec la Ligue de l'Enseignement sur la circonscription 3. Une montée en charge se fera au cours de cette année 2016.

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PEG2

La Ville a mis en œuvre en 2014 le PEG 2 en même temps que la Réforme des Rythmes Scolaires. En 2016, l'objectif est donc d'offrir plus d'Activités Périscolaires. Des offres consolidées et développées par nos services avec comme but majeur de faire participer un plus grand nombre d'enfants aux activités proposées par la ville avec notamment la généralisation des activités prioritaires lancées en 2015 (yoga, percussion, expression corporelle, patrimoine réunionnais...). En complément à ces activités liées à la RRS, une augmentation de l'offre de garderie sera recherchée en priorité dans les écoles des hauts afin de répondre à la volonté municipale de sectoriser les enfants dans leur école de résidence lors des inscriptions. Enfin pendant les vacances scolaires, poursuivre l'effort fait par la ville aux cours de ces dernières en offrant des ateliers innovants et attractifs aux enfants dans le cadre des bons plans vacances.

En complément à ces activités liées à la RRS, une augmentation de l'offre de garderie sera recherchée en priorité dans les écoles des hauts afin de répondre à la volonté municipale de sectoriser les enfants dans leur école de résidence lors des inscriptions. Enfin pendant les vacances scolaires, poursuivre l'effort fait par la ville aux cours de ces dernières en offrant des ateliers innovants et attractifs aux enfants dans le cadre des bons plans vacances.

CONSOLIDER LE PLAN ANGLAIS ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ORIENTALES

La Ville maintiendra logiquement son ambition sur la pratique linguistique en 2016, l'Institut Municipal des langues voit son action renforcée.

La Réforme des Rythmes Scolaires a impacté le Plan Anglais dans sa mise en œuvre.

Le dispositif est désormais décliné sur deux temps :

- Pour les Grandes Sections, les CP et les CE 1, de manière inchangée, sur le temps de la pause méridienne ;
- Pour les CE 2, CM1 et CM 2, le Plan Anglais fait partie intégrante de modules proposés, dans le cadre du Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), depuis le 1^{er} septembre 2014.

Ces actions seront maintenues tout au long de l'année 2016.

Parallèlement, les élèves des classes de CM2 bénéficient d'une initiation aux langues orientales.

L'offre déjà proposée, en mandarin et en hindi, sera complétée par le tamoul.

LE DEVELOPPEMENT DE LA SCOLARITE

1. Développer les toutes petites sections - TPS

La scolarisation précoce des enfants est un axe investi par la Ville de St Denis depuis 2008, permettant ainsi à environ 200 enfants âgés de deux ans et demi d'être scolarisés chaque année. La Ville a ainsi souhaité investir dans deux classes passerelles, en partenariat avec la CAF et le Rectorat, afin d'accompagner au mieux la scolarisation des enfants issus de milieux fragilisés et faciliter la relation des parents avec l'institution scolaire. La convention tripartite de ces dispositifs a été reconduite pour une durée de trois ans à compter de l'année scolaire 2014/2015.

2016 permettra de conforter cette volonté, mais aussi de développer l'effort engagé pour favoriser la scolarisation précoce des enfants. Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

Dans ce cadre, la Ville souhaite ouvrir 10 classes de Toute Petite Section (TPS) sur la période de cette mandature, soit une offre de 200 places. En 2016, une réflexion sera portée sur la faisabilité de mettre un Educateur de Jeunes Enfants (EJE) pour 2 classes de TPS, afin de permettre une meilleure appropriation de l'école par ces jeunes enfants et surtout par leurs parents.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation en classe de TPS requiert une organisation, des activités et des moyens qui se distinguent nettement de ce qui existent dans les autres classes de l'école maternelle. Pour ce faire, la DPEG travaille en étroite collaboration avec la Caisse des Ecoles pour l'acquisition des mobiliers spécifiques, adaptés à cette tranche d'âge.

Autre point fort du PEG 2, est l'intervention sur le bâti scolaire avec la poursuite de la mise aux normes des écoles

L'éducation étant un axe prioritaire, le programme de mise aux normes des équipements scolaires se poursuivra au cours de cette année 2016. Ce programme sera couplé à des investissements plus lourds avec le lancement d'une maîtrise d'œuvre sur l'école de la Petite-Île et le lancement du groupe scolaire Canne Mapou. 2016, verra aussi la livraison du groupe scolaire Françoise Mollard aux Camélias et d'Herbinière Lebert au Chaudron.

2. Planifier la carte scolaire

Une transformation notable de la ville est observée depuis plusieurs années : création de nouvelles ZAC, constructions de logements collectifs sociaux, redynamisation des quartiers, renouvellement urbain... Cette évolution nous interpelle sur nos moyens pour accueillir les nouveaux élèves sur les périodes à venir.

Il est indispensable qu'une étude globale soit menée sur l'ensemble du territoire communal, afin d'évaluer l'impact de cette transformation en terme de prévisions d'effectifs scolaires (à moyen et long terme) et permettre à la Ville de préparer au mieux les cartes scolaires à venir.

L'enjeu est donc de planifier des constructions de groupes scolaires afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions la population issue de la densification. Pour cela, un premier travail de réflexion a débuté en 2015 avec la DAGPM pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de nouvelles écoles.

Par ailleurs, la volonté de la Ville de diminuer les dérogations aux écoles rattachées au secteur d'habitation et celles des familles habitant hors de la commune, entraîne de fait la nécessité et l'opportunité de revoir totalement les périmètres scolaires.

La dernière révision des périmètres scolaires date de 1999 (dans le SIG). Le dynamisme croissant de l'aménagement sur le territoire de Saint-Denis a contribué à l'augmentation des effectifs scolaires. Il est donc à prévoir que la forte augmentation des effectifs va se poursuivre sur les prochaines années, avec notamment la livraison de grandes opérations de ZAC (ZAC Canne Mapou, Pentès Z'ananas,...), et avec les projets d'envergure tels que : Espace Océan, PRUNEL, NEOPRUNEL...

En 2016, une étude sera lancée avec pour objectifs la révision de la sectorisation des écoles et la mise en place d'un schéma directeur des écoles maternelles et primaires donnant une vision des effectifs par établissement et par niveau pour les 10 années à venir. La mise en application de cette nouvelle sectorisation pourra se faire pour la rentrée scolaire 2017/2018

3. Changer l'école avec le Numérique

Le numérique à l'école s'inscrit dans le plan numérique national qui veut préparer le citoyen numérique de demain, afin d'éviter une nouvelle fracture sociale liée à l'accès aux nouvelles technologies. Le numérique devient donc un facteur de réduction des inégalités.

Au-delà de l'équipement technologique des écoles, il s'agira donc d'accompagner le jeune et les parents dans une nouvelle forme d'apprentissage et d'utilisation de l'information ; mais aussi d'éviter les dérives par des ateliers de prévention aux risques du tout virtuel.

Dans ce cadre, en 2016, la Ville souhaite équiper 10 écoles pilotes de matériels de type « classes mobiles », avant de lancer sur la mandature un déploiement généralisé des équipements numériques sur les 44 écoles élémentaires.

S'agissant des écoles maternelles, la DPEG a sollicité la Caisse des Ecoles pour valider dans son budget 2016 l'acquisition de tablettes.

DES MOYENS POUR FACILITER LA REUSSITE DES ENFANTS

Par rapport à un contexte économique et social défavorable aux familles les plus démunies, par rapport au chômage et aux inégalités, pour 2016, la Caisse des Ecoles maintiendra et consolidera les aides consenties aux profits des enfants en difficulté et des familles.

Cette aide a pour but de **permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité** possible en veillant à la réduction des inégalités tant sur le plan matériel, qu'intellectuel et culturel. Elle contribue aussi au bon fonctionnement des écoles.

Une aide à la pédagogie qui se traduit par :

- l'achat essentiellement de livres scolaires, de petits matériels pédagogiques et de livres de BCD.
- L'aide aux classes d'intégration (CLIS)
- L'aide au fonctionnement des classes
- L'aide aux enseignants de la classe d'initiation (CLIN)
- L'ouverture de nouvelles classes
- l'aide aux intervenants des réseaux d'aide aux enfants en difficultés (RASED) et aux psychologues scolaires
- Les livrets d'évaluation scolaire

- Le matériel pour le plan anglais (livres, Cdroms, fournitures pour le développement de la pratique de l'anglais)

Une aide au fonctionnement des écoles

Une aide forfaitaire afin de permettre l'achat de petites fournitures (papier, timbres, enveloppes, encre pour télécopieur...)

Une aide forfaitaire pour l'achat de consommables informatiques (cartouches d'encre pour les imprimantes).

Une aide à l'équipement des écoles

Le renouvellement des matériels audiovisuels (téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD, lecteur MP3/CD...).

L'acquisition d'appareils photos numériques pour les écoles sur la base d'un projet validé par les inspections de l'éducation nationale

L'acquisition ou le remplacement des machines à laver pour les écoles accueillant les enfants des écoles maternelles

- la réparation de matériel (appareils audiovisuels, ...)
- le renouvellement du mobilier des BCD et du fonds documentaires

MAINTIEN DE L'AIDE AUX FAMILLES DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

Les sorties scolaires avec nuitées sont organisées par les écoles. La Caisse des Ecoles attribue une subvention à l'école sur dossier pour les sorties scolaires avec nuitées. Elle intervient sur la part des familles les plus démunies, **pour un montant maximal de 6 000 €** par écoles et par année scolaire. Les critères sociaux seront privilégiés. Les enfants des écoles élémentaires sont les principaux bénéficiaires de ces sorties, où ils profitent des prestations (repas..) et des animations du Centre d'accueil.

FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉCOLES ET LE SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES A L'ÉCOLE.

Cette dotation vise à financer les prestations de service dans le cadre des projets d'écoles (projets pédagogiques). Il importe de les soutenir dans la mesure où ils favorisent l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages notamment les activités artistiques, culturelles, le développement durable dans le cadre entre autres de l'expérimentation de **l'agenda 21 scolaire par la Ville, cité des arts....etc.**

EXTENSION DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Le dispositif de réussite éducatif porté par la Caisse des écoles est implanté actuellement sur 2 réseaux d'éducation prioritaire, les REP+, du collège Mahé Labourdonnais et du collège des Deux Canons.

2016, verra l'arrivée d'une nouvelle équipe avec l'entrée du collège de Montgaillard dans le dispositif.

POURSUIVRE LA MISE AUX NORMES DES ECOLES

L'éducation étant un axe prioritaire, le programme de mise aux des équipements scolaires se poursuivront au cours de cette année 2016. Ce programme sera couplé à des investissements plus lourds avec le lancement d'une maîtrise d'œuvre sur l'école de la Petite Ile et le lancement du groupe scolaire Canne Mapou.

2016, verra aussi la livraison du groupe scolaire Françoise Mollard aux Camélias et d'Herbinière Lebert au Chaudron

III - RESTAURATION SCOLAIRE

METTRE EN ŒUVRE LA GRATUITE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

1. Poursuite de la gratuité de la restauration scolaire

Après une première phase lancée en janvier 2015 touchant plus de 8 000 élèves représentant plus de 50% des rationnaires des cantines publiques de Saint Denis, en 2016 une nouvelle étape sera franchie avec la mise place de la gratuité pour 4 nouvelles tranches représentant 2455 élèves.

A la rentrée d'Août 2016, 10 830 élèves bénéficieront ainsi de la gratuité de la restauration. L'effort financier de la ville sera alors de 556 000 €. L'objectif est qu'à la fin du présent mandat l'ensemble des familles bénéficie de cette gratuité.

2. Amélioration de la qualité des prestations

Outre la gratuité, la Ville souhaite améliorer la qualité de la prestation. Le moment du repas pour les enfants doit être un moment propice à la transmission des valeurs éducatives : goûter à tout, découvrir, apprendre à ne pas gaspiller.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à la nutrition, ces deux actions qui seront menées cette année vont dans ce sens. Pour le gaspillage alimentaire, une opération test a été entamée sur un restaurant de la ville. Nous souhaitons intervenir sur le maximum de sites. Concernant l'éducation à la nutrition, afin d'instaurer les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge, cette action se fera auprès des élèves en maternelle. Pour 2016, elle concernera 50 % des écoles maternelles

Aux cours de cette année 2016, des actions avec un nutritionniste et diététicien seront programmées afin de garder la qualité sur les prestations offertes à savoir un repas équilibré et nutritionnel aux enfants tout en œuvrant sur le chantier de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

3. Modernisation de la restauration scolaire

En 2016, la Ville aura les résultats de l'étude sur l'optimisation des points de cuissons. Des choix stratégiques seront arrêtés par la collectivité sur la mise en œuvre du schéma organisationnel de la restauration scolaire. L'objectif recherché à travers cette modernisation passe par la reconcentration des sites et le changement dans les modes d'organisation de ces points de cuissons.

IV - PETITE ENFANCE

FACILITER L'AUTONOMIE DES PARENTS PAR LA CREATION DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Développer des solutions de mode de garde, favoriser l'éducation dès la petite enfance en améliorant la qualité d'accueil dans les structure tout en soutenant l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur, tels sont les enjeux fondamentaux que souhaite relever la Ville en faveur des familles dionysiennes pour 2016.

Conformément à sa Politique Educative Globale et parce que l'enfant est au cœur des préoccupations de la municipalité, la Ville a l'ambition de proposer aux jeunes dionysiens, les moyens de s'épanouir dans un environnement socio-éducatif favorable, dès la petite enfance.

Outre la volonté de développer 300 solutions d'accueil sur la mandature 2014-2020, dont le tiers en 2016, la Ville vise à :

- Favoriser l'éveil et le bien-être de l'enfant pour lui permettre d'acquérir une autonomie optimale ;
- Promouvoir des activités de qualité pour une meilleure réussite éducative ;
- Favoriser la cohésion sociale et développer l'égalité des chances ;
- Créer des espaces de parentalité afin de renforcer la relation avec les familles.

Parallèlement à cet axe de développement, la Ville en partenariat avec la CAF dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, travaillera sur un plan d'action pour le maintien de l'offre existant.

POURSUIVRE L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE PAR UN PROGRAMME DE REHABILITATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA COLLECTIVITE.

Après la réhabilitation de la crèche Sœur Colette, ce sont le Multi Accueil Paul Demange et la crèche les Tulipiers qui seront mises aux normes en 2016, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le CCAS. L'objectif étant de répondre à la réglementation en vigueur tout en assurant de meilleures conditions d'accueil aux familles et de travail aux personnels.

V - CULTURE

POUR SUIVRE ET CONSOLIDER LA POLITIQUE CULTURELLE

Depuis plusieurs années déjà, la politique culturelle de la Ville est guidée par trois axes majeurs : faire de Saint-Denis un phare culturel, tant au niveau régional qu'international ; faire de la culture un geste incluant et participatif « pour tous, par tous et avec tous », en favorisant son accès au plus grand nombre d'habitants du territoire ; et enfin considérer la jeunesse comme un axe thématique prioritaire, en lui proposant des actions pédagogiques et ludiques, mais également en favorisant l'accès de cette tranche de la population aux spectacles (tant gratuits dans l'espace public que payants en salle). Pour l'année 2016, il est proposé de travailler à la consolidation de ces trois axes, tout en mettant un accent particulier sur leur territorialisation. Ainsi, l'activité culturelle proposée par la Ville durant cette année aura pour objectif principal de décentraliser les actions artistiques afin de dynamiser chacun des quartiers de la Ville.

Pour ce faire, l'activité de la Direction du Développement Culturel sera organisée en fonction des compétences de chacun des pôles de la direction : celles du Pôle Projets et de ses médiateurs et chargés de projets, celles du Réseau de Lecture Publique et de ses activités pédagogiques autour du livre et de l'écriture, celles de l'Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique diffusant un enseignement artistique de qualité, et enfin celles de Ville d'Arts et d'Histoire ayant pour mission de travailler à l'appropriation du patrimoine matériel et immatériel du territoire par chacun de ses habitants. Chacun des services, en fonction des outils qui lui sont propres, est amené à territorialiser son action, c'est-à-dire à renforcer sa présence dans les divers lieux de la Ville. Le but à atteindre étant la dynamisation de cœurs de vie au sein des quartiers, avec une participation active des habitants à l'ensemble de l'offre culturelle, artistique et patrimoniale. Les budgets ainsi que l'organisation du service ont été revus en conséquence, avec des missions précises assignées à chacun, à savoir :

POLE PROJET

1. Le Pôle Projets de la Direction du Développement Culturel :

a pour tâche de mettre en œuvre les événements culturels et artistiques phares de la Ville qui ont lieu dans l'espace public, tels que les journées nationales et internationales (Fête de la Musique, Journées de la non-violence, etc.), les Fêtes des Origines favorisant le vivre ensemble (Nouvel An Chinois et Tamoul, Fety Gasy, Fête des îles de la Lune, Semaine Kréol, 20 désamb, etc.), les spectacles gratuits récurrents qui permettent non seulement de contribuer à la professionnalisation des artistes locaux, mais encore d'élargir le panel de spectacles à destination des publics dans toute leur diversité (Jazz ô Barachois, Kabarchois, Marmit Zistoir, etc.). En sus de la mise en œuvre de ces actions d'animation de l'espace public, par le biais d'un suivi renforcé du tissu associatif, le Pôle Projets a pour mission de faire de la médiation culturelle (dynamisation des publics, implication des habitants, résidences et ateliers de territoires, etc.) son axe majeur. Les actions à destination de la jeunesse seront renforcées, par le biais notamment de Plan Kartié (confondant toutes les disciplines artistiques) qui seront prioritairement tournés vers ce public (réalisation d'œuvres participatives par des enfants, avec des artistes, dans l'espace public, nomadisme des Marmit Zistoir, afin que les publics n'aient pas à se déplacer, mais que les contes aillent à eux, suivi actif des Bons Plans Vacances, etc...).

2. Réseau de Lecture Publique (RLP) :

En 2016, la Médiathèque François Mitterrand poursuivra ses travaux de réhabilitation. Cette année charnière dans la vie de cet équipement d'envergure sera l'occasion de poursuivre la décentralisation de ses activités, par le biais non seulement d'un renforcement de l'offre culturelle dans les bibliothèques de territoire, mais également par l'occupation d'espaces inédits (le Coeur Vert Familial par exemple). En outre, la mise en action des deux médiabus dès le premier semestre permettra de renforcer l'offre culturelle dans les territoires des Hauts, selon un principe de « discrimination positive » : rotation des médiabus dans les Hauts de la Ville, là où il n'y a pas de bibliothèques, avec par conséquent une offre de livre qui sera désormais accessible à un plus grand nombre. Mais également des offres artistiques qui seront renforcées, car les sorties des médiabus ne seront pas « sèches », mais accompagnées d'une programmation culturelle et artistique conséquente (travaillée de manière croisée avec des médiateurs, le tissu associatif et des artistes).

3. Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique (EMMDAD – Loulou Pitou)

Chaque enseignant de l'Ecole a eu pour mission en 2016 la territorialisation de son activité. C'est-à-dire qu'en sus du maintien de son activité d'enseignement artistique de qualité, l'Ecole a désormais pour mission de s'ouvrir aux territoires : en proposant des sorties de classes (concerts d'élèves dans divers lieux de la Ville) permettant non seulement aux élèves de se confronter à de nouveaux publics, mais encore aux habitants de découvrir l'activité de l'Ecole ; des auditions d'élèves en décentralisation ; des laboratoires expérimentaux d'enseignement ouverts sur d'autres publics ; ou encore la participation de l'Ecole aux projets phares de la Ville (Jazz ô Barchois, 20 désamb, etc.). En outre, maintenant que les travaux de réhabilitation de l'Ecole sont terminés, il s'agit de travailler à la visibilité de l'activité de cet établissement, visibilité au sein de son quartier d'implantation d'abord, puis visibilité au sein de l'ensemble de la Ville.

4. Ville d'Arts et d'Histoire (VAH) :

Il n'y a pas d'appropriation d'un territoire par ses habitants, sans connaissance de la part de ces mêmes habitants de l'histoire et du patrimoine de son lieu de vie. Partant de ce constat, il est confié à l'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine recruté en 2015 la mission de valoriser les équipements patrimoniaux de proximité (cimetières, lieux de mémoire et de recueillement, statuaire et stèles, etc.). La valorisation de ces équipements passant nécessairement par un travail historique et un travail croisé de diffusion de cette recherche par le biais de médiations de proximité, de conférences, d'expositions, de publications (plaquettes, etc.). 2016 devra donc être pour Ville d'Arts et d'Histoire l'année de la constitution d'une régie de recette permettant de créer et de diffuser des supports de communication à destination des publics (habitants, mais aussi touristes, etc.). 2016 devra également être l'année de la constitution d'un « itinéraire de l'esclave » (label UNESCO), à savoir de la constitution d'un parcours patrimonial à l'intérieur de la Ville mettant en lumière les lieux en lien avec l'histoire de l'esclavage dans l'île (stèle Géréon et Jasmin, Lavoir de la Providence, Ruisseau des Noirs, Domaine du Chaudron, anciens camps, etc.). L'aboutissement de cette recherche devant donner naissance à une somme de connaissance (catalogue), permettant de rendre au sein de la Ville plus lisible l'histoire d'une partie de sa population (ce qui suppose des ateliers, des projets concertés, pouvant trouver leur point d'orgue au moment des Journées Européennes du Patrimoine ainsi décentralisées, etc.).

L'ensemble de ces missions assignées aux différents services de la Direction du Développement Culturel seront mises en œuvre d'une manière transversale, non seulement à l'intérieur de la direction même, mais aussi avec des partenaires privilégiés au sein des services de

la collectivité (dont les directions de la DGA-DH, la Communication, etc.). L'action culturelle devant se fondre et se confondre, grâce à cette transversalité, à l'ensemble de l'action sociale de la Ville en direction du développement humain de ses citoyens. Ainsi, dans un esprit collaboratif dirigé vers la réalisation d'objectifs communs, ceux définis par le Maire et son Conseil Municipal, il s'agira de s'appuyer sur la base des connaissances que peuvent fournir les services transversaux (notamment de la DGA-DT, la DDVAJ et la DPV entre autres), pour faire de ces forces de proposition des projets émanants des territoires eux-mêmes : c'est par conséquent une méthode participative qui est proposée, faire émerger la culturel par ceux qui la vivent, et ainsi poursuivre la démarche déjà entamée depuis 2012 ne pas « imposer une culture venue d'en haut ». Le travail de transversalité devant permettre la constitution d'un recensement de tous les projets potentiels des quartiers, afin que la Direction du Développement Culturel puisse les mettre en forme et en œuvre. Ce qui doit inévitablement passer par un référencement croisé au sein de la collectivité de tous les acteurs associatifs culturels, ou de toutes les associations ayant des actions en lien avec la culture, et concourant au développement des habitants du territoire et de leur vivre ensemble.

Ce développement sera également renforcé par la poursuite de chantiers phares devant permettre d'élargir davantage le panel de l'offre culturelle et artistique : un accent particulier sera mis sur le lien avec la Cité des Arts, qui sera la locomotive d'une culture pour tous, outil de résidence à destination des artistes, mais surtout de médiation à destination des publics, sur l'ensemble du territoire ; mais également préfiguration active de Château Morange et de sa « Barre F », actuellement en cours de réhabilitation (livraison prévue en 2017), en lien avec le PRU, les bailleurs sociaux, le tissu associatif et les habitants de son lieu d'implantation. En outre, la préfiguration de ce nouvel équipement à venir permettra d'ouvrir le champ des thématiques artistiques proposées par la Ville, puisque Château Morange, en cohérence avec son temps et les pratiques culturelles de la jeunesse d'aujourd'hui, est appelé à devenir un pôle de l'image, c'est-à-dire un lieu où les nouveaux médias (vidéo, numérique, etc.) auront une place prépondérante.

En somme, les orientations budgétaires de la Direction du Développement Culturel de la Ville de Saint-Denis, pour l'année 2016, sont principalement guidées par deux notions clés : la **territorialisation** et la **médiation**. La mise en œuvre d'actions concertées avec les associations, les artistes et les partenaires (théâtres, institutions, écoles, collectifs, etc.) conduisant vers un développement culturel de proximité, avec davantage de visibilité pour la Ville, et davantage de lisibilité du fruit de leur action au sein de la Cité par les habitants du territoire.

VI - SPORT

FAVORISER ET CONSOLIDER LA POLITIQUE SPORTIVE

1. Favoriser la réussite éducative par le sport

Dans le cadre de son programme GENERATION AMBITION, 21 éducateurs sportifs (ETAPS) et 38 vacataires interviennent en milieu scolaire et périscolaire afin de favoriser la réussite éducative des enfants.

En milieu scolaire pendant les heures de cours : poursuite des activités traditionnelles et du dispositif « Savoir Nager » où sont concernés 100% des enfants de CM2 soit 2400 élèves des 95 classes des écoles publiques de la Ville.

Les cours sont dispensés dans les 6 piscines municipales de la Ville (Moufia, Butor, Source, Chaudron, Montagne et Bretagne)

Dans le cadre du développement de l'offre périscolaire, découverte de nombreuses activités sportives après les heures de cours, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

2. Favoriser la pratique sportive pour tous et par tous

La Ville reconduit et améliore ses actions sportives, encadrées par les éducateurs de la Ville, en faveur des différents publics :

Continuité du dispositif « Ecole Municipale des Sports » pour les enfants de 5 à 11 ans ou 13 disciplines sont proposées aux 600 inscrits.

«Elle est sport », dispositif consacré aux dionysiennes qui ne cesse de susciter l'engouement du public féminin. 9 activités proposées pour 800 inscrites.

Pour les personnes porteuses de handicap, Intervention des éducateurs dans les classes CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire), IME (Institut Médico- Educatif) ainsi que dans diverses associations : Handisport (handicap physique), AEHD (sport adapté), SAMSA (les non-voyants), Handi Sport Club Féminin, Association Autisme.

Réalisation d'une deuxième saison du Centre d'Entraînement pour les Personnes Porteuses d'Handicap de Saint-Denis (CEPPHSD) tourné vers le haut niveau pour 30 jeunes qui s'entraînent 3 fois/semaine principalement en athlétisme.

Participation et mise en place de la Journée Internationale du Handicap ainsi que l'Organisation de 2 journées handi-aquatique en 2016.

Pour les séniors, une dizaine d'activités sportives encadrées par les éducateurs viendraient compléter l'offre de service offerte aux séniors dans le cadre du développement des activités en direction de cette population.

Enfin pour tous publics, diverses manifestations de la Ville en partenariat avec l'OMS sont proposées : Nuit du roller, Relais de St Denis, Soyons sport...

3. Favoriser des évènements à caractère régional, national et international

En 2015, la Ville de Saint-Denis a proposé aux Dionysiens plus de 300 manifestations régionales et une dizaine de manifestations sportives de portée nationale et mondiale.

Pour 2016, la Ville reconduira ces manifestations (Meeting internationale d'athlétisme / Trophée de la Ville / Grand Raid / Gala de boxe...) et proposera de la nouveauté avec notamment le Master Mondial de Pelote Basque en décembre 2016.

4. Offrir des équipements structurants de qualité

2016 verra la mise en activité de la Maison Régionale des Sports qui offre aux acteurs sportifs un équipement de qualité à dimension régionale.

- Parallèlement à cette livraison, des chantiers sont programmés pour cette année 2016 :
- Lancement de l'étude pour la réhabilitation du stade Jean Ivoula
 - Lancement de la 2^{ème} phase des travaux de réhabilitation du gymnase FONTANO/WELMANT
 - Lancement de travaux de réhabilitation du complexe de Domenjod

VII - SENIOR, HANDICAP, INTEGRATION, SANTE

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE D'INTEGRATION ET D'INCLUSION SOCIALE

Promouvoir une politique du bien vieillir

Les Séniors constituent un réel enjeu humain pour la Ville de Saint Denis. En effet, à l'instar des autres collectivités, la Mairie de Saint Denis devra faire face et anticiper au mieux l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées pour les années à venir.

Le concept « du bien vieillir en bonne santé » orientera l'action de la collectivité au cours de cette année 2016 et des années à venir.

A ce titre la Ville mettra en œuvre au cours de cette année un développement et une diversification des activités en direction des seniors. L'objectif est de multiplier par 3 l'offre de service actuelle en direction de cette population.

Parallèlement à cette augmentation du volume des activités, la Ville apportera des outils nouveaux afin de faciliter les actions menées auprès des séniors.

Création du Centre de ressources pour l'accompagnement des clubs du 3^{ème} âge, poursuite du travail auprès du Conseil des Sages. Conception d'un plan d'actions finalisé dans le cadre du dispositif Ville Amie des Aînés afin d'obtenir la labélisation.

Poursuite du travail mené autour du Centre des Séniors afin de pouvoir présenter une première phase de projet dès le premier semestre 2016 et être dans l'opérationnalité au cours du second semestre de l'année.

1. LE POLE HANDICAP :

Le Handicap ne doit pas entraîner une rupture du lien social et engendrer l'isolement que ce soit dans l'accès aux services, aux sports/culture, au marché du travail, etc....

Les concepts d'Inclusion et d'Intégration sociale y trouvent toutes leurs places.

L'ACCESSIBILITE POUR L'EGALITE SOCIALE

- Favoriser la prise en compte du Handicap en amont de l'application la Politique Municipale Globale, il s'agit de travailler en amont avec les Directions Thématiques concernées sur leurs programmations d'actions afin de pouvoir inclure aux mieux les personnes porteuses de handicap non seulement en tant que consommatrices mais en tant qu'actrices.

- Favoriser l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle en interne Mairie :

Travail partenarial avec la Direction de L'Insertion sur la place de la personne Autrement capables dans le processus d'Insertion de la Ville.

Partenariat avec la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Conventonnement avec les FIPHFP.

Permettre l'accessibilité à tous les ERP pour faciliter la vie des citoyens :

Continuer le travail mené sur la Mise en œuvre de l'AD AP (Agenda de l'Accessibilité Programmé)

La loi de Février 2005 instaure l'obligation pour les collectivités des rendre accessibles tous leurs ERP par une remise aux normes programmées dans les délais notifiés. La Mairie de Saint Denis doit à très court terme :

- Continuer le travail de diagnostic
- Construire une PPI adaptée
- Etablir des critères de priorisation

Au cours de l'année 2016, il est prévu le développement des partenariats permettant une prise en charge spécifique des dossiers de demandes de logements par et pour des personnes porteuses de handicaps. (Direction Habitat, Bailleurs...). De même, au niveau de la communication dans des espaces publics, une meilleure qualification des agents qui accueillent ce public sera recherchée (écriture en braille, formation des agents...)

Enfin, un nouvel essor sera donné à la Commission Communale d'Accessibilité

- Maintenir et développer le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine
- Travailler avec le Service Communication sur un Label propre à la Ville de Saint Denis
- Valoriser toutes les actions menées par la Collectivité dans ce domaine

2. LE POLE INTEGRATION

L'objectif de ce Pôle est permettre à tous publics de la zone océan indien et les migrants de Saint Denis de disposer d'un égal accès au droit et favoriser la cohésion sociale.

Maintenir et développer les actions portées par le pôle :

- Aide et accompagnement des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...)
- Promotion d'un réseau associatif

- Développement de la Cellule Vie Associative pour répondre à un besoin identifié (accompagnement, orientation, aide administrative, mobilisation)
- Promotion de la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif des Migrants (outil d'aide à la décision et de démocratie participative)
- Promotion la culture et développer le maillage culturel par le biais d'actions
- Entraide pour les démunis avec la Banque Alimentaire (remise de colis alimentaire)
- Préparer la gestion du futur centre funéraire du Bas de la Rivière

3. LE POLE SANTE

Le pôle Santé a été créé au cours du second semestre 2015. Il a pour objectif de promouvoir la prévention auprès des dionysiens de tous âges. Ce pôle est dirigé par une Coordinatrice Santé.

Pour 2016, les missions :

- Continuer le diagnostic complémentaire avec l'Observatoire Régional de Santé
- Proposer un plan d'action en adéquation avec ce diagnostic et les priorités municipales et les axes de la Politique de la Ville sur les Quartiers prioritaires
- Signer un Contrat Local de Santé au cours du dernier trimestre 2016
- Développer l'accompagnement des associations en ingénierie de projet et en attribution de subvention
- Développer l'axe santé dans les actions portée par la Ville dans différentes thématiques (sport.....)
- Développer le partenariat externe

Pour 2016, l'accompagnement de la démocratie citoyenne sera un enjeu important à travers le Conseil des Sages, les Ateliers de la Commission Communale d'Accessibilité et le Comité Consultatif des Migrants.

Coordination d'une politique sociale territorialisée

En 2016, la ville en partenariat avec la Caf va contractualiser une Convention Territoriale Globale – CTG, sur la période 2016/2017, dont l'objectif entre ces 2 institutions est la mise en place d'un projet social de territoire adapté aux besoins de habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé.

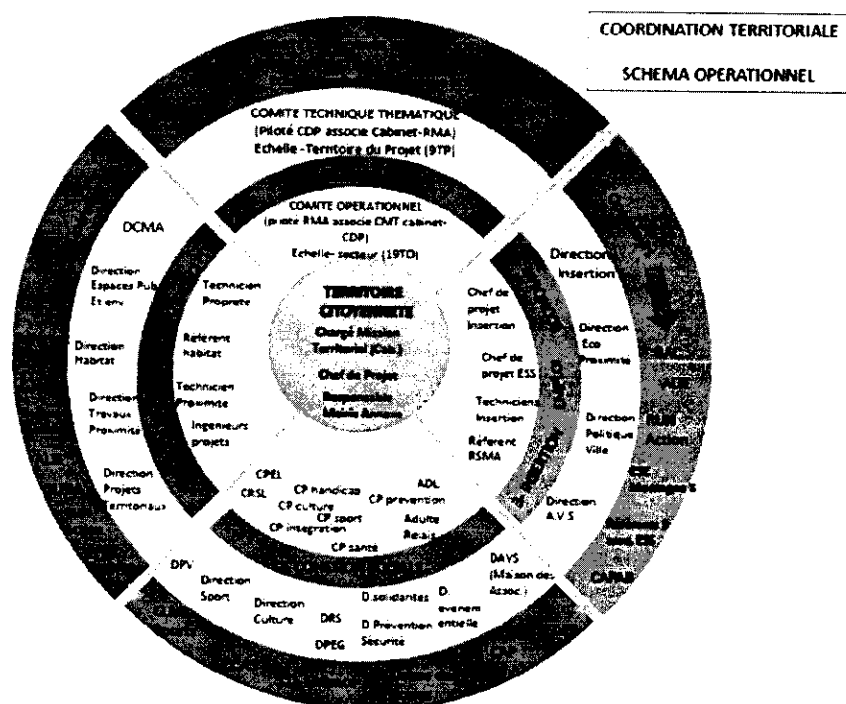
LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le projet de territorialisation initié par la ville de Saint-Denis en 2015 prendra toute sa dimension en 2016. Il mobilisera des ressources humaines, matérielles et financières sur chacun des territoires de projet soit : 9 territoires basés sur le périmètre des anciens cantons. Ces territoires de projets s'articulent avec les 19 secteurs, territoires opérationnels des Mairies Annexes et ces Centres Municipaux et avec les 4 territoires stratégiques sur le périmètre des nouveaux cantons.

La territorialisation a pour objectif la mise en œuvre de feuilles de routes sur chacun des territoires construites sur la base du projet municipal, par les élus de secteurs en concertation avec l'administration. Ces feuilles de routes ont été finalisées en 2015 pour être mise en œuvre à compter de 2016.

La coordination territoriale va permettre d'exécuter cette feuille de route avec une meilleure prévision des actions, résultat d'une concertation permanente avec tous les partenaires associés, une meilleure articulation des moyens suivant les priorités retenues par chaque territoire et la capacité de faire aussi bien voire mieux avec des moyens limités.

L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans une logique d'affectations budgétaires ciblées et la volonté de rendre lisible et visible les interventions municipales. Source d'organisation et de rigueur, elle vise à apporter aux territoires des réponses efficaces en matière de cadre de vie, de cohésion sociale, d'économie et d'insertion.



Cette démarche est déclinée de manière transversale par les différents services de la Ville (cf ci-contre), dont les directions de la DGADT.

La coordination territoriale est portée par un trépied : L' élu de secteur (et le Chargé de Mission Territoriale du Cabinet), le responsable de mairie et annexe et le chef de projet.

I - POLITIQUE DE LA VILLE

La Direction de la Politique de la Ville met en œuvre la territorialisation et coordonne la politique de la Ville sur les quartiers prioritaires.

La coordination territoriale est mise en œuvre par 11 chefs de projet sur l'ensemble du territoire. Les chefs de projet coordonnent le volet « développement local » en manquant 20 adultes relais et 19 animateurs de développement local. Le renforcement de cette équipe et son déploiement sur le territoire ont pour objectif une mise en œuvre concrète des feuilles de route en faveur d'une politique de proximité efficace et renforcée.

La politique de la Ville concentre ses actions en direction des 11 secteurs géographiques appelés quartiers prioritaires (inclure carte). Le contrat de Ville contractualisé en 2015 devient opérationnel en 2016. En effet, des crédits seront alloués d'une part sur les quartiers prioritaires, dans le cadre du Contrat de Ville favorisant les co-financements avec les signataires de l'accord-cadre signé en juin 2015. Le contrat de Ville de Saint Denis s'est fixé parmi ses axes prioritaires la lutte contre le décrochage scolaire et les grossesses précoces ainsi que l'amélioration du cadre de vie offert par les bailleurs sociaux.

Ces actions, **mises en œuvre en partenariat avec les associations**, concernent la cohésion sociale en grande partie (lien social, valorisation des identités des quartiers, projets éducatifs, animation de quartier...). La convention d'utilisation de l'exonération la Taxe foncière du patrimoine bâti des bailleurs sociaux va permettre d'apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers situés au sein de la géographie prioritaire. L'économie réalisée permettra le renforcement des équipes de proximité, d'animer les quartiers, de les sécuriser et d'impliquer les habitants de ces quartiers en difficulté dans la propreté de leurs espaces de vie. Sur l'axe économique, des subventions seront réservées pour financer des actions favorisant l'accompagnement individuel des publics jeunes adultes. Les valeurs citoyennes seront également soutenues par des financements spécifiques pour un appui méthodologique à la constitution des conseils citoyens.

La politique de la ville, sur les quartiers prioritaires, s'articule en 4 piliers qui structurent également notre stratégie de territorialisation, à l'échelle communale :

- Pour le cadre de vie, l'habitat vient compléter l'approche des espaces communs par celle de l'habitat. Les Mairies Annexes mettent en œuvre la propreté et l'embellissement des espaces publics ainsi que le service public de proximité. La direction des projets territoriaux développe des équipements de proximité.
- Pour la cohésion sociale, la direction de la vie associative contribue à la dynamisation des quartiers et au vivre ensemble
- Pour l'économie, l'emploi et l'insertion, les directions de l'insertion et de l'économie portent des projets socio-économiques sur les quartiers
- Enfin la direction de la démocratie participative contribue à l'axe citoyeneté.

II - CADRE DE VIE

L'HABITAT : CONSTRUIRE ET REHABILITER

1) Amélioration et résorption de l'Habitat Indigne par la mise en œuvre d'Auto-Réhabilitation Accompagnées

Si la réalisation d'opération de RHI a permis de régler certaines zones insalubres, il n'en demeure pas moins, que les situations d'insalubrité diffuse persistent. Les écarts de la Ville ou certaines zones des mi-pentes, sont encore les témoins de ces situations de détresse, où les personnes, qui finissent par se replier sur elle-même, n'ont plus de solutions pour sortir de cette spirale. Les actions relevant du droit commun ont très vite montré leur inadaptation au contexte local. Il est donc plus qu'important d'apporter des solutions hors droit commun, qui tiennent compte des problématiques locales et permettent d'améliorer les conditions de vie, mais surtout d'encourager et de remobiliser ces personnes en difficulté. La réussite des actions passées de la Ville, démontrées notamment par la satisfaction des bénéficiaires, nous conduit à poursuivre en 2016 notre engagement dans des actions d'auto-réhabilitation accompagnée, par l'intermédiaire d'associations spécialisées.

2) Optimisation de la cession des Logements Très Sociaux

Entre 1982 et 1988, la Ville a réalisé 1 193 Logements Très Sociaux (LTS), dont la construction a été financée pour 70% par la LBU (Ligne Budgétaire Unique) et le solde par emprunts mobilisés par la Commune (391 LTS réalisés sur des terrains de la SIDR et 802 LTS sur des terrains communaux).

Afin de faciliter l'accession à la propriété, dès février 1992 la Ville a confié à la SODIAC une mission d'assistance et un mandat de vente de son patrimoine LTS. Au 31 décembre 2003, plus de 170 familles sont ainsi devenues propriétaires. Au vu de l'intérêt qui était porté par les familles pour devenir propriétaire, la Ville a poursuivi son engagement dans la vente des LTS, en passant une nouvelle convention avec la SODIAC en fin 2004. Depuis cette nouvelle convention, 75 nouvelles ventes ont pu se faire.

A ce jour, malgré ces efforts, la Ville reste encore propriétaire de près de 560 LTS. Le processus de vente engagé depuis plus de 20 ans, a permis d'identifier les difficultés à surmonter : sociales (situations sociales et financières des familles devant être en adéquation avec une acquisition), techniques (remise aux normes préalables à la vente), règlementaire (régularisation du foncier avec imbrication, contraintes PLU/PPR). Ces difficultés freinent la progression des ventes, alors que la Ville maintient sa volonté de favoriser le parcours résidentiel, en vendant ces LTS aux locataires. Afin d'atteindre cet objectif et au regard de l'expérience passée, de nouvelles solutions seront étudiées et mises en œuvre pour optimiser la vente de ce patrimoine.

3) L'amélioration du cadre de vie des locataires des LTS par la réhabilitation du parc de logement et la promotion de l'accession à la propriété

La Ville dispose encore aujourd'hui d'un parc de près de 560 Logements Très Sociaux (LTS).

L'amélioration du cadre de vie des locataires de ces LTS représente un axe fort de la municipalité.

En 2015, s'est vue concrétisée la réhabilitation en profondeur de l'opération « Alamandas », en parallèle des travaux menés de façon plus ponctuelle sur certains autres LTS.

Mais au vu du nombre important de LTS et surtout de la vétusté d'un grand nombre d'entre eux, du fait notamment de leur ancienneté, les efforts doivent encore se poursuivre.

La Ville continuera donc en 2016, son engagement dans une politique de réhabilitation des LTS, pour dans un premier temps, adapter les logements aux personnes à mobilité réduite et garantir la sécurité des locataires.

En parallèle d'un cadre de vie de meilleure qualité, la Ville souhaite aussi favoriser le parcours résidentiel en facilitant l'accession à la propriété. Les travaux de réhabilitation permettront ainsi de proposer à la vente un logement décent à chaque locataire pouvant et souhaitant s'en porter acquéreur.

4) Lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre

En dehors des locataires de la Ville, et des situations de propriétaire-occupant ou occupant sans titre, nombre de locataires sont encore aujourd'hui concernés par des situations de logement insalubre, non décent, ou avec des infractions majeures au Règlement Sanitaire Départementale (dont l'application relève du pouvoir du Maire).

Les plaintes reçues à l'ARS et en Mairie témoignent d'une non diminution, voire d'une augmentation, de ces situations d'habitat indigne. La Ville poursuit donc son intervention auprès des bailleurs privés ne respectant pas les normes de décence et pouvant être qualifiés de « marchands de sommeil ». En dehors des enquêtes réalisées et son intervention directe auprès de ces propriétaires, la Ville poursuit son engagement dans une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, afin de constater, d'accompagner et d'engager des procédures incitatives puis coercitives, dans le cadre d'un partenariat avec les Services de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

LA COORDINATION DES MAIRIES ANNEXES : AU CŒUR DE LA TERRITORIALISATION

Parce que la Ville de St Denis fait des territoires et de la proximité un axe essentiel de son action, l'offre de services mise à disposition des dionysiens dans les 18 secteurs de la Ville doit être consolidée, modernisée et adaptée aux attentes de la population.

En effet, chaque usager doit disposer, au plus près de chez lui, des mêmes informations et des mêmes services, modernes et fiables, que si il se rendait dans les directions spécialisées de la mairie.

Les équipes des 19 mairies annexes et centres municipaux placent donc leurs actions 2016 sous l'angle de l'amélioration continue des services en recherchant des gains de continuité, de qualité et de modernisation pour l'offre actuelle en état civil, action sociale, demandes de logement....

Contribuer ainsi à l'optimisation de la territorialisation du service public implique, de plus, une attention continue pour le maintien de la qualité de l'accueil physique, téléphonique et le suivi des demandes.

Les attentes de la population sur la propreté urbaine étant importantes, les équipes propreté de la Ville sont réorganisées et renforcées. Améliorer la synergie des ressources œuvrant sur les territoires qu'elles soient internes à la Ville, en partenariat avec des associations ou autres collectivités ou déléguées à des entreprises est un axe de travail primordial. A cet effet, chaque canton est équipé d'un technicien de propreté qui a pour objectif de travailler à l'optimisation, à la rationalisation de ces ressources et au traitement accéléré des projets d'embellissements ou de résorption des dépôts sauvages que compte malheureusement la Ville.

Les équipes des mairies annexes s'associent, de plus, à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, à la politique de la ville...afin que le territoire dionysien bénéficie de façon équitable des nouveaux projets de développement de la Ville.

La diminution des ressources implique une mobilisation plus pointue des compétences. La fonction managériale des responsables de mairies annexes et centres municipaux doit être renforcée et plus largement le niveau d'encadrement des équipes. Les responsables doivent investir trois dimensions managériales attendues, à savoir le volet gestionnaire de ressources, le volet de l'expertise métier et le volet relatif au pilotage d'un collectif. Les quelques 430 agents mis à disposition des territoires au sein des mairies annexes doivent, en effet, contribuer au mieux de leurs expériences et au sein des missions qui leurs sont dévolues, au développement et à la cohésion de chaque quartier. Les responsables de Mairie Annexe jouent ainsi un rôle clef dans la mise en œuvre des feuilles de route de la territorialisation.

PROJETS TERRITORIAUX : CONSTRUIRE LA PROXIMITE DE CHAQUE TERRITOIRE

Afin de favoriser le vivre ensemble dans chacun de ses quartiers, et que ceux-ci soient plus encore des territoires de projets, la Ville maintient en 2016 son action au plus près du terrain, notamment par le biais des travaux de proximité et au travers de la déclinaison de la feuille de route des territoires.

Tout d'abord, en matière de travaux de proximité, l'amélioration du cadre de vie constituera un axe fort. Si chaque secteur bénéficiera évidemment de petits travaux de sécurisation, de reprise ou d'amélioration (voiries, traitement des eaux, espaces et bâtiments publics, etc.), la participation accrue des acteurs locaux sera recherchée, tant dans la co-construction de projets que lors des étapes de concertation que la Ville entend accentuer avec les habitants ou leurs représentants.

Ensuite, s'agissant de la feuille de route des territoires, qui constitue les engagements de la mandature sur les différents secteurs, au-delà des études appelées à être enclenchées ou poursuivies sur nombre de projets (place d'activités à Moufia - Bois de Nèfles, nouveau pôle culturel et sportif du Chaudron, Jardin Bio à Saint-François, etc.), certains d'entre eux seront engagés en 2016.

Ainsi, dans la continuité des premières actions initiées en 2015 afin d'améliorer l'environnement des quartiers, de nombreuses opérations de fleurissement et d'embellissement seront conduites

cette année, avec notamment la création de plusieurs aires de convivialité et de loisirs (Bois de Nèfles, Moufia, Vauban, Montagne, etc.).

De plus, des opérations de réfection de voiries (Centre-Ville et à Bois de Nèfles/Moufia, etc.) seront aussi engagées.

De même seront mis en place des projets favorisant le développement local d'activité telle que la place d'activités Moufia/Bois de Nèfles polyvalente de manière à pouvoir développer un marché forain, une place des fêtes pouvant accueillir des manèges, des écobox, un chantier d'insertion pour la valorisation de la biodiversité de la coulée verte jouxtant le projet et un cheminement innovant entre la place d'activité et la station RITMO.

La démarche sera accompagnée par la politique de la ville pour cela devienne un support de développement local (associatif et économique).

Puisque le mieux vivre ensemble passe par la rencontre avec l'autre, la Ville lancera en 2016 les travaux pour la création des Jardins familiaux du Chaudron. Sur cet espace, qui abritait l'ancien zoo de Saint-Denis, fermé de longue date, pour des raisons de sécurité, il sera proposé aux établissements scolaires, aux associations et aux habitants, des parcelles à exploiter pour les besoins pédagogiques ou familiaux, ainsi qu'un espace de détente. La zone devra par ailleurs être regardée comme un lieu dédié à l'activité, dans la mesure où le déploiement de chantiers d'insertion y est envisagé. Cette action s'inscrit dans la politique de déploiement de jardins familiaux à l'échelle de la Ville (Jardin de cocagne de la Montagne déjà en fonctionnement).

Sur le secteur de Saint-François la mise en place d'un pôle de développement agrobiologique permettra la préservation, l'aménagement d'espaces naturels et le développement d'une filière bio en développant la production de cultures maraichères et d'espèces endémiques. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement durable afin de proposer aux une qualité de vie aux générations actuelles et futures.

Dans le même esprit, la réhabilitation de divers lieux en faveur de la jeunesse et de la population des secteurs seront entreprises : Gymnase et CASE de Domenjod, Maison de Quartier de Vauban, Espace socio-éducatif de Ruisseau Blanc, etc.

De même, la feuille de route des territoires ayant vocation à favoriser le développement d'une économie de proximité dans les secteurs, un certain nombre d'initiatives locales feront l'objet d'un accompagnement par la Ville : c'est ainsi qu'elle accompagnera l'émergence d'associations d'économie sociale et solidaire (AEES) sur les territoires de projets (9 bassins de vie) pour améliorer le cadre de vie et le vivre ensemble dans les quartiers.

Enfin, la Ville œuvrera aussi pour la mise en place ou la consolidation d'outils dédiés à la solidarité, l'insertion et l'emploi sur les secteurs : épicerie coopérative (Source), plate-forme de proximité insertion emploi (Camélias).

III - COHÉSION SOCIALE

Cet axe s'inscrit dans la volonté de la Ville de « Favoriser le Développement Humain et remettre l'Homme au cœur de l'action » en construisant le **Saint-Denis de demain pour les générations futures porté par les directions de la DGADH, en relations partenariales avec les structures associatives.**

DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DE LA VIE SOCIALE : OPTIMISER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Depuis 2008, la Ville a centré sa politique d'animation du territoire sur la dynamique associative. Cette orientation politique se fixe pour objectifs de structurer le tissu associatif et la vie associative dans les quartiers, d'apporter des réponses appropriées aux attentes de chacun des publics, de co-construire les réponses, de valoriser le bénévolat et de développer des structures d'éducation populaire. L'objectif est aujourd'hui de passer d'une culture de moyens à une culture de projet pour optimiser les moyens affectés aux associations.

Dans ce contexte socio-économique difficile, le monde associatif prend toute son importance en termes de cohésion sociale sur le territoire.

A cet effet, la Ville confortera un certain nombre d'actions dont :

- **L'animation de la vie associative dans les quartiers** en suivant les actions subventionnées par la Ville et en travaillant avec l'ensemble du tissu associatif pour créer des dynamiques collectives, en lien avec les feuilles de routes des quartiers et en s'appuyant sur l'éducation populaire.
 - **L'accompagnement des grandes associations** dans la réorganisation de leurs actions en cohérence avec la territorialisation de l'action municipale et dans un souci d'optimisation des ressources.
 - **L'accompagnement des petites associations** dans leur gestion par le soutien de la Maison des Associations et l'appui technique des animateurs de Développement Local sur le territoire. Des sessions de formation seront mises en place en faveur des dirigeants d'associations et des adhérents par l'intermédiaire d'une coordonnatrice de projets avec pour ambition d'optimiser leurs efficacités dans l'émergence de projets d'animation du territoire ou de la gestion de leurs structures associatives.
 - **La mise en place d'une gestion des locaux associatifs** mutualisant les équipements entre plusieurs associations
 - **La mise en place d'un plan d'investissement** relatif aux matériels mobiliers des associations en intégrant les aspects de mise aux normes en matière d'accessibilité (ADAP).
- La Ville de Saint-Denis met à la disposition des associations 200 bâtiments (CASE, Foyers, Maisons d'Education Populaire (MEP), Maisons de Quartier (MDQ)...) répartis sur le territoire.

La volonté d'une relance de la Vie Associative dans les secteurs passe par la poursuite de l'accompagnement des associations et l'amélioration de l'accueil du public. Il est nécessaire de continuer à mobiliser des moyens pour que ces espaces associatifs répondent aux attentes des acteurs de quartiers.

Dans un premier temps, le renouvellement du mobilier sur les locaux avec les responsables de site, puis sur les espaces ou l'optimisation de l'occupation des salles est effectif.

En 2016, deux temps marqueront la dynamique associative :

- **FORUM ASSOCIATIF**

L'organisation de rencontres biennuelles sur le Cœur Vert Familial d'une cinquantaine d'associations de différents territoires qui anime la vie citoyenne, culturelle, sportive et sociale de la Ville.

Les objectifs sont de mettre à l'honneur ces associations, de promouvoir leurs actions, de faire valoir leur savoir-faire et de renforcer la coopération Association – Ville autour de débats axés sur les thèmes du Vivre-Ensemble, la Citoyenneté, la Convivialité...telle que l'économie sociale et solidaire, circulaire, l'agriculture biologique,....

- **LE PRIX DU BENEVOLAT**

Le bénévolat est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une structure sans but lucratif.

Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur des bénévoles, lesquels s'impliquent dans des domaines d'activité aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé, l'action sociale, la défense des droits, la défense de l'environnement et la biodiversité ou l'éducation.

Le Prix du Bénévolat de la Ville de Saint-Denis sera remis aux dirigeants d'associations pour récompenser et remercier de leurs efforts d'actions bénévoles.

La Ville à travers de ce Prix du Bénévolat vise à honorer les membres d'associations dionysiennes, à valoriser la place des bénévoles dans le tissu associatif.

Ce Prix du Bénévolat sera ouvert à toutes les personnes bénévoles du territoire communal agissant dans une association.

IV - ÉCONOMIE, EMPLOI, INSERTION

La direction de l'économie de proximité coordonne des projets économique et en économie sociale et solidaire qui contribuent à l'élargissement de l'offre d'activités et d'emploi sur les quartiers.

L'INSERTION

La ville de Saint-Denis s'est engagée dans une démarche volontariste afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées.

Elle s'est donc employée à mettre à la disposition de ses citoyens un volume conséquent de dispositifs d'insertion.

L'objectif fixé pour l'exercice 2016 est ambitieux et se situe à la hauteur des attentes de la population.

Cette offre se traduit par une déclinaison territorialisée couvrant l'ensemble des 18 secteurs de la cité dionysienne.

Ainsi, 40 chantiers d'insertions (ACI) ont été programmés et seront mises en œuvre. 600 usagers seront concernés par ce dispositif qui d'une part, remet en activité professionnelle la personne et d'autre part, améliore les conditions de vie des habitants du territoire en rénovant l'ensemble des installations publiques dont dispose le patrimoine bâti communal.

L'entreprise municipale entend poursuivre ses efforts pour maintenir ses effectifs d'emplois aidés et ainsi garantir un niveau de qualité de service public à destination de ses administrés. L'ensemble de ces 1200 agents en poste, sont affectés aux tâches dédiées à l'éducation, l'environnement, le service à la personne, ...

De même, le recrutement des emplois d'avenir pour offrir une première expérience professionnelle à des jeunes au sein des services de la collectivité (160), et en parallèle, un soutien vital aux structures associatives qui œuvrent dans le secteur de l'insertion par le sport et la culture (150 jeunes recrutés).

Aussi, nous allons poursuivre notre contractualisation avec le RSMA en consolidant le rythme d'intégration des jeunes recrues et atteindre l'objectif des 500 entrées en formation professionnelle à la fin de la mandature. *A noter que 75% des diplômés trouvent un emploi dès la fin de leur cycle d'apprentissage.*

Le travail en partenariat sera bien évidemment renouvelé à travers les multiples actions que sont la Garantie Jeunes et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (*dispositif rémunéré pour les moins de 26 ans / Mission Locale*).

Enfin, La mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion dans les marchés de la ville a permis le retour à l'emploi des personnes, et ce, en faisant appel aux ressources et compétences du

territoire d'exécution. Ce dispositif est amené à prendre graduellement une nouvelle envergure avec l'arrivée des grands chantiers.

V - CITOYENNETÉ

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : ORGANISER ET CONFORTER UNE LARGE IMPLICATION DES HABITANTS

La Démocratie participative concentrera en 2016 ses actions autour de 3 axes :

1/ Connaissance et partage de la démocratie participative

Un axe nécessaire est d'enrichir la réflexion sur la démarche participative qui représente un outil important à la réussite des projets d'intérêt commun. Il convient d'amorcer ce travail de connaissance et d'appropriation de la culture participative afin de favoriser une meilleure adéquation entre les projets liés aux territoires et les attentes des citoyens, et favoriser ainsi le faire ensemble.

Pour ce faire, le plan d'actions s'articule autour de :

- La poursuite des formations des conseillers de secteur, initiées fin 2015 (formation des présidents et membres des bureaux des Conseils de secteurs – environs 30 personnes), dont l'objectif est d'asseoir les conseillers dans leur rôle d'acteurs impliqués dans la vie de la cité et d'impulser des initiatives citoyennes.
- La mise en place de séminaires formation en faveur de l'administration et des élus, basés sur l'échange d'expériences avec des spécialistes de la question, pour sensibiliser sur l'importance et les enjeux de la démarche participative.

2/ Suivi des dispositifs et projets participatifs

L'une des missions de la direction démocratie participative est d'accompagner l'ensemble des dispositifs et projets participatifs. Un état des lieux a été établi avec les principales directions de la Ville porteuses de participatif en 2015. En 2016, elle travaillera au lancement de nouveaux dispositifs (conseil de la jeunesse, conseils citoyens, comités d'usagers...) et à la relance des dispositifs existants.

Cet accompagnement fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation en continu.

3/ Favoriser la participation des habitants

C'est un axe majeur. La démocratie participative n'a de sens que si l'implication et la participation des habitants est réelle et effective. Nous devons créer l'envie de la participation chez l'habitant et pour cela des préalables et conditions sont nécessaires et doivent être travaillés :

- . Développer l'information
- . Favoriser et développer l'écoute et prendre en compte la parole de l'habitant
- . Proposer la participation en amont des projets (par la consultation et la concertation)

L'idée est d'être au plus proche du terrain afin de favoriser cet axe et le réseau d'animateur démocratie participative en voie de développement y aidera.

Par ailleurs, un annuaire cartographique en voie de développement (en lien avec la direction de la Communication) va aussi contribuer à faciliter le travail sur cet axe. Cet outil permettra entre autre de mutualiser les contacts détenus par les services de la Ville.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN

PREAMBULE : RENTRER DANS L'OPERATIONNEL ET OPTIMISER LE PATRIMOINE

Le développement urbain poursuit deux objectifs prioritaires :

- Préparer les projets en émergence
- Passer en phase chantier des projets déjà initiés

Pour servir au mieux le projet municipal.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, il convient de poursuivre la stratégie de vente des biens dormants ou occupés et d'optimiser les financements des opérations d'aménagement.

I - PATRIMOINE ET FONCIER : OPTIMISER LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE

Objectifs : Servir le projet communal par des acquisitions ciblées,

Acheter moins cher, vendre au prix du marché et optimiser le patrimoine.

Le patrimoine communal est le socle de l'exécution du service public, et la clé de l'aménagement.

En 2016, la valorisation et la gestion optimale des biens communaux bâtis et non bâtis prennent un nouveau tournant : nous optons pour des acquisitions au moindre prix et pour des ventes au prix du marché à chaque fois que cela est possible.

- Nous allons axer les acquisitions foncières en vue de :
 - regrouper des services sur des sites propriétés de la ville pour mettre fin aux locations onéreuses.
 - Poursuivre la mise aux normes du patrimoine tant au titre des ERP que de l'accessibilité (**Ad'Ap**).
 - Vendre de manière ordonnée les terrains communaux dont la ville n'a pas d'utilité (délaissés) ainsi que ceux affectés par une occupation pérenne (habitation, activité en zone d'activité...).
 - Reconstituer le patrimoine à travers l'acquisition de terrains/bâtiments nécessaires au développement de la ville (**bâtiment DEAL pour l'aménagement du barchois, la SAFER....**).
- Pour des raisons de raréfaction des moyens il sera nécessaire de cibler les acquisitions sur les espaces situés en emplacements réservés ou couverts par projets et non pour des réserves foncières

La favorisation de l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens, engagé depuis le début de ce mandat sera poursuivi, que ce soit la vente aux occupants-habitants ou les occupants-entrepreneurs.

II – URBANISME : CONSEIL ET PROFESSIONNALISME

Les missions de la direction de l'urbanisme restent centrées sur la qualité de l'accueil du public et va parfaire sa technique d'accueil par une formation ciblée. Chaque agent accueillant le public sera concerné.

La direction de l'urbanisme poursuivra son travail en amont des grands projets de la mandature pour garantir efficacité et sécurité juridique des opérations. Une attention particulière sera portée à l'étude de projets constituant des apports durables d'activité à la collectivité.

L'AVAP est applicable depuis novembre 2013, un premier bilan a été tiré débouchant sur un projet de modification de ce document pour une amélioration des règles de construction dans la zone. Une révision du document est à venir.

III – AMENAGEMENT, GRANDS PROJETS ET MOBILITE : 2016 – PROJETS LANCES ET NOUVELLES POLITIQUES STRUCTUREES

Objectif : passer à l'opérationnel

OCEAN : PC à délivrer, opérations à réceptionner

NEO : Co-maîtrise d'ouvrage à signer

PRUNEL : Protocole à signer

CENTRE INDOOR : Chantier à démarrer

En 2016, les missions de la direction de l'aménagement, des grands projets et de la mobilité seront axées sur la poursuite des opérations d'aménagement en cours, l'avancement des grands projets, la programmation de logements sociaux, la conception du Saint-Denis de demain et l'adaptation des outils de planification de la ville.

Opérations d'aménagement

Certaines opérations se sont terminées en 2015 comme la ZAC Colline des Camélias (même si des levées de réserves et différentes finitions sont à traiter en 2016) mais plusieurs secteurs sont toujours en phase opérationnelle comme **la ZAC Moufia 1 sur laquelle construction du 2^{ème} centre médical doit débiter ou la ZAC Moufia 2 sur laquelle les travaux de l'îlot 1 bis devraient débiter.**

Concernant les études de centralités, celles de la Bretagne et Bellepierre vont s'achever et devront débiter sur le choix de scénarios. De nouvelles études de centralités devraient, elles, démarrer sur les secteurs de Moufia et Bois de Nèfles.

Les études **sur Moulin Cader** prennent également fin et l'année 2016 devrait permettre de lancer la consultation pour retenir l'aménageur de la futur RHI.

Parallèlement, la ville accompagne des projets hors du cadre classique des ZAC et RHI. 2016 devrait ainsi voir **démarrer les travaux du Centre Indoor de Prima** tandis que le **PC de l'opération Domaines des Brises (13 ha à la Montagne) sera déposé** et que, dans le cadre de cette dernière opération, un PUP devrait être signé avec la SHLMR.

Sur **Pente Zananas**, la SIDR devrait obtenir le PC sur son opération tandis qu'un schéma d'aménagement doit être avec la SODIAC sur les grands principes du reste du périmètre et que les études d'une 1^{ère} tranche pourraient être initiées.

Les grands projets

Le projet du « **cœur vert familial** » est terminé mais une **des aménagements complémentaires** sont prévue en 2016 pour donner suite à certaines demandes qui n'avaient pu être prises en compte dans le cadre de l'opération principale.

Sur le projet **Espace Océan**, les premiers îlots seront livrés courant 2016 poursuivront tandis que sur le **quadrilatère un nouveau permis de construire (PC)**, tenant compte des observations de la ville et de l'Etat suite au 1^{er} PC sera déposé fin du 1^{er} semestre.

Après la validation d'un scénario pour la **Nouvelle Entrée Ouest** en 2014, des **études complémentaires (3,4 M€)** cofinancées par la Région ont démarré en 2015 et **se termineront en 2016**. Par ailleurs, suite à l'annonce du financement du projet à hauteur de 30 M€ par l'Etat pour la tranche 1 de la phase 1, les études de Moe devant conduire à la DUP seront lancées pour permettre un démarrage des travaux de l'échangeur RD 41 et des ouvrages de franchissement de la rivière St Denis en 2018.

Après une année de concertation et de co-construction du **projet PRUNEL**, L'ANRU a convenu de passer le dossier de la ville de St Denis en Réunion Technique Partenariale (RTP) le 24 février 2016, ce qui devrait conduire à la **signature du protocole d'accord** dans les deux mois qui suivront. En parallèle, nous devrions également, suivant les conclusions de l'appel à projet auquel la ville a répondu en septembre 2015, **travailler sur le volet innovation sociale et solidaire du projet PRUNEL en 2016**.

Cette démarche reçoit l'appui de la mission d'impulsion et de suivi des PRU du DGS :

*le PRU des Camélias est dans sa phase d'achèvement majeur ; le nouveau Centre Culturel de Château Morange sera livré en 2016, avec les VRD achevés ; la reconstruction de l'école Françoise Mollard sera achevée ; la préparation du projet de la Web académie est en cours

*le projet PRUNEL engagera ses études préliminaires en 2016 ; sa direction de projet devrait être mise en place.

Logements sociaux

La Ville poursuit son engagement de construction de 500 logements sociaux/an avec une programmation ambitieuse supérieure. **889 logements sociaux seront livrés en 2016** tandis que **591** (dont 118 dans le cadre du PRU Camélias) **rentreront en phase de réhabilitation**.

Il s'agit d'opérer un développement équilibré des quartiers, mais également d'offrir un logement adapté au plus grand nombre de nos demandeurs.

Planifier le développement de la ville

Construire Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental.

L'Espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le 21ème siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère.

NEO et PRUNEL viendront également transformer radicalement l'image de la ville.

Ces projets appartiennent cependant à un futur proche et il convient de se projeter plus loin dans l'avenir pour anticiper ce que peut être la ville de demain et s'orienter vers les scénarios les plus favorables.

Pour ce faire, des études comme NEEL (Nouvelle Entrée nord Est Littoral) et Saint-Denis 2030 seront conduites en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs.

Mobilité / Stationnement

Rechercher les solutions alternatives à la voiture, optimiser le fonctionnement et l'organisation du stationnement

L'attractivité de Saint-Denis et son étalement urbain génèrent des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. La saturation du réseau routier urbain et péri-urbain qui en découle, nécessite de rechercher des solutions alternatives pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs, 2016 sera l'occasion d'évaluer les effets de la revalorisation des tarifs du stationnement payant effectuée en 2015 et de préparer l'application de la dépenalisation du stationnement prévue par la loi MAPTAM.

Une politique de déplacements au service du développement durable

Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de la Réunion imposent par ailleurs de faire appel à des solutions innovantes pour l'utilisation de modes de déplacements non polluants et moins dépendants de l'énergie fossile (transports par câble, vélos..). Dans ce cadre, **la ville accompagnera la CINOR pour le passage en phase opérationnelle de la ligne de transport par câble entre le Chaudron et Bois de Nèfles.**

Adapter les outils de planification

Le PLU modifié en 2014 est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la ville et aux demandes externes.

Dans ce cadre la modification n°6 du PLU devrait entrer en vigueur en 2016 tandis que la modification n°7 sera lancée.

IV – PLAN ET SIG : UN NOUVEL OUTIL EN APPUI DES PROJETS EN PREPARATION

L'exercice 2016 marquera par ailleurs le début d'une évolution extrêmement importante du Système d'Informations Géographiques, qui devra permettre à la collectivité de mieux intégrer le monde de l'information géo-localisée et partagée. L'audit actuellement en cours doit déterminer (avril 2016) la solution d'évolution retenue, et la mise en œuvre de ce nouvel outil constituera un magnifique challenge pour la cellule SIG, et les nombreux utilisateurs (215 environ).

Les objectifs phares de la Direction, dans le cadre des objectifs du Projet Municipal, seront :

• Interventions topographiques :

- ANRU : phase opérationnelle, implantations & contrôles
- PRUNEL : phase pré-opérationnelle, établissement d'un état des lieux topographique et foncier
- Projet NEO : suivi et expertise topographique/foncière
- Projet Centre Indoor Prima : suivi et accompagnement topo/foncier
- Etudes de faisabilité pour logements étudiants : suivi et expertise topographique/foncière
- Dossier des EcoBox : suivi et expertise topographique/foncière
- Gestion des occupations de terrains communaux (ventes/baux) : appui et expertise topo/foncière
- Projet d'Aménagement « Pente z'Ananas »
- Suivi topo / foncier des différentes R.H.I. ou Zones d'Aménagement
- Valorisation des terrains communaux
 - Modification / Révision du PLU
- Créations / aménagements de voies communales
- Classements/Déclassés en Domaine Public
 - Suivi des contentieux en matière de Droit de la Propriété
- Régularisations foncières Boulevard Sud et valorisation franges
- Dématérialisation des archives plans de la collectivité : finalisation
- Acquisition d'un nouvel appareil et technicité (Elcovision), en matière de levés de façades en 3D

• Système d'Informations Géographiques :

- Evolution vers un nouveau SIG, moderne et plus adapté à nos besoins
- Mise en place d'une communication : présentation du nouveau système
- Gestion du foncier communal & celui de nos partenaires institutionnels
- Equipement de la collectivité :
 - poursuite de la généralisation d'accès au SIG au plus grand nombre
 - formation des nouveaux utilisateurs
 - commande de licences supplémentaires
 - poursuite d'installation de postes de consultation (mairies annexes, nouveaux élus, etc. ...)
 - prestations de maintenance/accompagnement en continu
- Mise en œuvre de procédures formalisées de récupération/mises à jour de données auprès des directions thématiques, internes et externes
- Mise en place de "passerelles" entre le SIG centralisateur de données et différents outils métiers des directions thématiques : projet collaboratif
- Développements :
 - Historisation des parcelles : lien direct avec parcelles actuelles (poursuite)
 - poursuite de la mise en place d'une planothèque (suite logique de la dématérialisation des archives du pôle Topo)
 - gestion et alimentation de la photothèque
- Missions de recensements géo référencés, pour alimenter le SIG
- Cadres techniques et juridiques

Au-delà de ces objectifs ciblés, les objectifs phares de la DPSIG seront :

- Qualité de l'accueil du public : réception physique, téléphonique, rôle d'information et de conseil ...
- Recherche du meilleur compromis entre une nécessaire qualité technique des prestations de la DPSIG et l'urgence permanente des sollicitations.

L'ENTREPRISE MUNICIPALE

I - OPTIMISER LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La collectivité doit participer à l'effort national de réduction des dépenses publiques. Dans ce contexte, la gestion des ressources humaines devient un enjeu important tant pour garantir la réalisation du projet politique que pour assurer un service public local de qualité. La recherche de la performance devient en conséquence un objectif majeur de l'entreprise municipale.

Pour cela, la Direction des Ressources Humaines a été réorganisée en trois pôles :

- Pôle Compétences
- Pôle Gestion
- Pôle Accompagnement et action sociale.

Cette réorganisation vise une meilleure implication des agents communaux au service de la cité. Plusieurs leviers seront actionnés.

Le développement des capacités managériales de l'encadrement démarré en 2015, se poursuivra. Des formations adaptées leur seront données. Pour l'ensemble des agents le plan de formation sera réalisé en 2016.

Les réformes nationales majeures (déontologie, structurations des filières statutaires A, B, et C seront intégrés dans la collectivité.

L'entretien professionnel, qui est devenu une obligation en 2015, évoluera en véritable outil de management.

Le plan de formation de la collectivité sera élaboré dans le cadre du dialogue social.

Le Pôle Accompagnement et action sociale qui a été créé au sein de la Direction des Ressources Humaines doit permettre une meilleure prise en compte des situations individuelles des agents.

L'investissement en matière de conditions de travail sera accentué en 2016. La sécurité, l'hygiène et la santé au travail trouveront une large place dans le plan de formation.

Ces actions seront conçues dans le cadre du dialogue social au sein des instances de concertation dédiées.

Enfin, malgré le contexte budgétaire contraint, les efforts financiers en matière de politique salariale, initiés en 2015, de façon échelonnée sur le mandat, seront poursuivis (régime indemnitaire et rattrapage du coût de la vie, ...)

NB : Un tableau annexe présente la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

II - PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE VOLONTARISTE

La Direction Prévention Sécurité regroupe aujourd'hui l'ensemble des services qui participent aux processus de sécurisation des biens et des personnes, la prévention de la délinquance ainsi que la Police municipale.

Les actions pour 2016 :

⇒ **Dans le champ de la prévention :**

La signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance va permettre non seulement de redynamiser l'action du CLSPD mais également de mobiliser les financements disponibles dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance notamment sur les programmes d'action ayant fait l'objet d'une contractualisation.

Les 3 axes de développement proposés sont :

1. Investir dans un programme de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes
2. Lutter contre les facteurs de risques
3. Maintenir la tranquillité publique et la promotion du « vivre ensemble »

Le schéma proposé devra permettre à la fois un vrai maillage territorial, de garantir l'efficacité des actions et de prendre en considération les attentes des acteurs et partenaires. Il s'agit donc de démultiplier et d'optimiser les moyens alloués par la ville à travers, d'une part, la valorisation des actions mises en place par les services municipaux et d'autre part, par l'effort effectué au bénéfice des associations. Sur ce point, un processus d'évaluation en temps réel des politiques publiques engagées et portées par les partenaires associatifs de la Ville (CAP,...) devient incontournable.

⇒ **Surveillance et Gardiennage :**

Le contexte imposant un renforcement de la sécurité et l'exigence d'optimisation des moyens, humains notamment, suppose dans un premier temps à repenser l'organisation du travail. La mise en place de nouvelles missions (opérateur vidéo au PC sécurité,...) et de nouvelles modalités de fonctionnement sont donc à rechercher à travers les principes de mobilités des équipes, de pluridisciplinarité...

Cette logique impose en outre de s'engager vers un véritable processus de professionnalisation par le biais de la formation ou de la qualification (généralisation du CQP).

De manière parallèle, il est indispensable de continuer la mise en œuvre des nouvelles technologies dans la surveillance des bâtiments communaux (télésurveillance, vidéosurveillance, contrôles d'accès électroniques). Permettant non seulement de garantir une réelle efficacité mais aussi de réaliser de vraies économies d'échelle.

Dans le cadre de la sécurité des manifestations ponctuelles, il devient nécessaire de pouvoir anticiper (généralisation des fiches de saisine) les besoins exprimés par les thématiques et procéder, le cas échéant, au réajustement des besoins sans pour autant mettre en péril l'objectif de sécurisation.

⇒ La Vidéo-protection urbaine

Après la mise en service des projecteurs sonores et l'installation du déport de commandes à la Police nationale, une extension des champs couverts par le dispositif de vidéo-protection est prévu permettant de passer de 32 à plus de 40 caméras installées sur la Ville. Les zones de fort flux de population seront privilégiées permettant une extension vers l'est de la Ville (Cœur Vert familial et Parc Urbain) et la prise en compte des lieux de fréquentation nocturne (Carré KTdral, Longère,...). Cet investissement représente un volume financier significatif.

⇒ La Police municipale

Le travail engagé par le groupe projet installé au sein de la Direction va aboutir à proposer une organisation du travail intégrant notamment la définition d'horaires de travail compte tenu de principes définis par l'Autorité (réduction des heures supplémentaires) ou découlant des nécessités de fonctionnement (densification des équipages sur les missions et les jours de semaine). Garantir la maîtrise de l'activité tant dans ses dimensions quantitatives que qualitatives constitue l'objectif à atteindre.

Le développement des missions liées au contexte national ou local impose également de s'engager dans un programme de modernisation des équipements de la Police (renouvellement des armes, acquisition de dispositifs d'armement intermédiaires).

⇒ L'administration

Du point de vue des effectifs, la structuration de l'administration verra le recrutement d'un Chef de pôle Sécurité / gardiennage chargé du pilotage de l'ensemble des services intervenant dans les champs de la sécurisation des biens et des personnes et la gestion des événements communaux.

Le remplacement au moins partiel des mobilités ou des agents partis à la retraite ou en mobilité, principalement dans le service de Police municipale, constitue également un enjeu important afin de garantir un bon niveau de service.

III - CONFORTER LES MISSIONS REGALIENNES

DIRECTION ETAT CIVIL ET FUNERAIRE

La Direction Etat Civil Affaires Funéraires s'attachera à développer en 2016, les deux axes que sont :

- la modernisation des services
- la pérennisation du label Qualiville

Le choix en 2016 sera désormais de professionnaliser les personnels par la formation et les échanges d'expériences, et à investir dans la modernisation des outils de production et des process, et ce sur deux axes :

Axe I – Modernisation des services

De nouvelles mairies annexes seront engagées dans la numérisation des actes et l'exploitation des logiciels pour offrir des prestations nouvelles et performantes : les teleservices à l'état civil, et les bornes numériques d'informations aux affaires funéraires, ou encore la mise aux normes de la filtration des fours crématoires.

Axe II – Pérennisation du label Qualiville

Dématérialisation : poursuivre la dématérialisation des registres anciens et de ceux des Mairies annexes afin d'offrir les mêmes niveaux de prestations sur l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi au sein de la Direction des Affaires Générales, consiste à faciliter la transmission des documents par voie électronique, avec pour projet l'acquisition d'un logiciel d'interconnexion entre le service de l'Etat Civil et les différentes communes à échelle nationale, pour la transmission et la réception des actes d'Etat Civil.

DIRECTION POLICE ADMINISTRATIVE / JURIDIQUE ET ELECTION

- Dématérialisation des procédures d'inscription en ligne pour le service des affaires électorales et militaires (recensement des jeunes de - de 18 ans, pour les inscriptions sur la liste électorale dématérialisation à faire valider en amont par l'élu référent)
- Mission de toilettage de la liste électorale (croiser plusieurs méthodes pour avoir un recensement le plus précis de l'électorat de Saint-Denis)
- Police administrative : améliorer l'efficacité des procédures de traitement des friches urbaines (relances des propriétaires privés, nettoyage d'office, lien avec d'autres partenaires interne mairie et extérieur comme l'ARS)
- Poursuivre la politique en matière de gestion des risques naturels ou accidentels (en lien avec les services de la Préfecture, nouveaux risque à appréhender tels que les pollutions marines, événements météorologiques dangereux en dehors de la saison cyclonique liés au réchauffement climatique)
- Juridique : formaliser les procédures internes et constituer un service efficace de conseil afin de limiter les contentieux ou de mieux y répondre.

IV - PLACER LA COMMANDE PUBLIQUE AU CŒUR DE L'ACHAT ECONOMIQUE

- **Sécurisation/ rationalisation de l'achat:**

Le processus d'achat organisé par la Commune repose sur les actions planifiées en PPI, pour les dépenses d'investissement, et sur une définition fine des besoins pour les dépenses de fonctionnement.

Suite à la mise en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le ministère des finances doit édicter un nouveau code des marchés publics pour le 1^{er} avril 2016. Le projet de décret, diffusé aux différents acheteurs publics, fait mention d'obligations nouvelles qui vont modifier en substance les pratiques communales en matière de mise en concurrence.

Ce nouveau code prévoit, entre autres modifications, des obligations de publicité plus contraignantes que celles en vigueur à ce jour, l'insertion dans la démarche d'achat des pratiques de «sourcing» des fournisseurs («sourçage» dans le texte) et la simplification des démarches à la charge des entreprises candidates aux marchés.

La nouvelle obligation de publier aura pour conséquence une utilisation plus soutenue de la plateforme des marchés de la ville et par incidence une nouvelle approche des mises en concurrence par les services thématiques porteurs de la dépense.

Ce changement nécessitera une meilleure anticipation des besoins pour préserver le niveau de réalisation budgétaire des affaires inscrites au BP.

L'organisation devra être adaptée en créant par exemple un réseau de référents à la commande publique au sein des directions de la Ville qui serait en charge de la préparation des avis de marchés pour toutes les dépenses entre 25K€ et 90K€.

En ce qui concerne le sourcing et la simplification des démarches pour les entreprises, ce réseau de référent devrait permettre de poser une approche concrète et raisonnée de la connaissance du tissu économique, et du choix des fournisseurs.

- **L'achat économique:**

L'action communale en matière de passation des contrats de prestations (services, fournitures ou travaux) qui consiste en l'association du monde économique aux problématiques d'achats d'une collectivité, et particulièrement concernant le contexte unique dans lequel évolue la Commune, doit se poursuivre.

L'anticipation, l'amélioration des conditions de trésorerie des prestataires et l'ancrage territorial étant au cœur des préoccupations de l'équipe communale en matière de commande publique, les actions partenariales avec l'association SBA seront maintenues et renforcées.

Les services auront à cœur de contribuer à :

- l'animation du réseau SBA ;
- le renforcement des pratiques quant aux engagements de la ville en matière de facilitation des conditions de trésorerie des entreprises (versement des avances forfaitaires) ;
- la pérennisation du dispositif "candidature unique"

- **Dématérialisation des échanges interservices**

En vue d'une meilleure articulation des relations entre services et pour améliorer les délais de circulation de l'information liée à la commande publique (transmission des actes au contrôle du préfet, des pièces à l'instruction du trésor public et des données de contrat aux fins d'exécution), il est envisagé de mettre en place une plateforme collaborative interne dédiée aux marchés et contrats.

Cette plateforme permettra :

- de partager efficacement les informations sur les marchés notifiés avec les services thématiques (condition d'un engagement opérationnel efficient),
- de préparer et procéder à la télétransmission des actes vers le contrôle de légalité et la trésorerie

V - MODERNISER LES SYSTEMES INFORMATIQUES

L'année 2016 sera orientée vers la modernisation et l'appui aux services par le matériel informatique par les actions suivantes :

- **Accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle** du plan d'actions afin de se mettre en conformité avec les exigences de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté)
- **Mise aux normes de la salle Serveur Hôtel de Ville** : mise aux normes de sécurité (Alarme, Incendie, Surveillance, Contrôle des accès ...)
- **Mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité et de sécurité des données** : création d'une deuxième salle serveur au CTC
- **Modernisation des outils et des moyens déployés dans les services de la ville** : poursuite la politique de mise à niveau des moyens informatiques (remplacement des postes obsolètes, dotation de nouvelles activités,...)
- **Développement et Accompagnement des Nouvelles technologies** :
 - Mise en place de nouveaux points d'accès internet WIFI gratuit destinés au public
 - Poursuite de l'extension du périmètre d'utilisation de la nouvelle architecture radio numérique
 - Mise en place d'un réseau haut débit entre les différents sites municipaux du centre-ville (OIC)
- **Optimisation de la structure opérationnelle d'équipement et de maintenance informatique et téléphonie**
- **Système de Dématérialisation**
 - Mise en place du parafeur électronique depuis septembre 2012 pour la signature électronique des délibérations du Conseil Municipal.

Le processus doit être étendu progressivement à l'ensemble des services de la Ville notamment dans le cadre d'une nouvelle obligation depuis le 1^{er} janvier 2015 pour la transmission des flux budgétaires et comptables à la Trésorerie.

- **Extension pour 2016** :
 - 1- signature électronique des bordereaux.

2- Envoi des pièces jointes.

Les envois au contrôle de légalité : arrêtés, délibérations et budgets.

Phase 1 : Envoi des dossiers du Conseil Municipal par voie dématérialisée sur tablette numérique depuis le 2^{ème} semestre 2015.

Phase 2 : Arrêt des éditions papiers, envoi des convocations et dossiers sur tablette.

- Diffusion interne et externe des archives électroniques (délibérations, arrêtés, etc...)
- Formation et accompagnement des élus et des agents dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux outils.

➤ Modernisation et extension des archives municipales

- Les Archives Municipales poursuivent les efforts de modernisation engagés depuis deux ans. Ainsi il sera possible dès 2016 de consulter en ligne les délibérations de 2015 à 1967 ainsi que les arrêtés. La numérisation se poursuit et intégrera les délibérations depuis 1839.
- Par ailleurs, un nouveau local d'archives sera opérationnel dès le 2^e semestre 2016 pour répondre aux besoins d'archivage des nouveaux dossiers.

A l'aube de la réforme des dotations de l'Etat aux collectivités, la démarche d'optimisation et de modernisation des organisations et des financements devient plus que jamais prioritaire. Il convient de donner à l'entreprise municipale les capacités de restructurer et d'optimiser certains de ses moyens.

Ses deux objectifs majeurs seront donc :

- Une recherche d'une meilleure efficacité des services publics et des organisations dans le souci de modernisation.
- Une prospection de financements nouveaux et une optimisation des financements existants et des recettes.

Afin de développer cette ingénierie interne, une nouvelle DGA sera créée :

Direction Générale Adjointe de Modernisation et d'Optimisation de l'Entreprise municipale.

VI - INTEGRER UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TENDU

Les perspectives économiques en France et en Europe donnent des signes de reprise.

En matière de croissance, les hypothèses prudentes retenues par le gouvernement sont conformes au consensus des économistes. Les derniers indicateurs témoignent que la reprise est à l'œuvre en France et dans la zone Euro, et confortent l'hypothèse retenue d'une croissance de l'activité de **1.1% en 2015** qui devrait progressivement atteindre selon la loi de Finances 2016, **1.5%**.

L'inflation a atteint ses plus bas niveaux historiques ; **+0,1 % en 2015**, et ne retrouvera qu'à l'horizon 2016, une augmentation de **1%**, et sa cible proche de **2 % en 2017**.

Le chômage en France reste à un niveau significatif (10.25 % au troisième trimestre).

Le déficit public se réduit plus rapidement que prévu en loi de programmation des finances publiques, il s'élèvera ainsi à **3.8%** du PIB en 2015, et **3.3% en 2016**. Cette trajectoire conforte l'objectif d'un déficit public inférieur à **3% en 2017**.

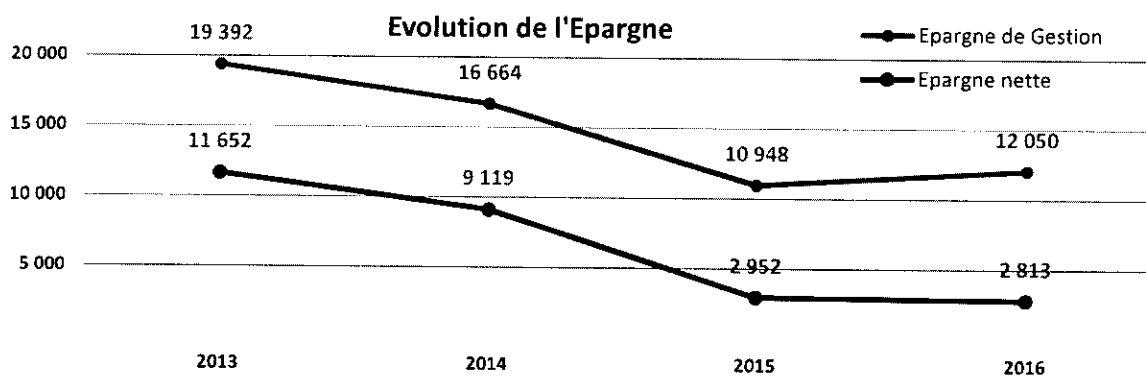
La dette publique nationale continue de progresser et atteindra **96.3% du PIB en 2015**, puis **96.5 % en 2016**.

Indicateurs Economiques	2013	2014	2015
Croissance PIB Zone Euro	0.8%	1.5%	1.8%
Croissance France	0.2%	1.0%	1.5%
Inflation	0.4%	0.1%	1.0%
Dette Publique	95.6%	96.3%	96.5%

Les dotations de L'Etat

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Milliards d'euros présenté en 2014 continue d'affecter les équilibres financiers de la collectivité. Ainsi les dotations budgétaires versées par l'État à la collectivité territoriale baisseront de 3,9 Millions cette année.

Plus précisément, la **Dotation Globale Forfaitaire pour la ville passe de 24. M€ à 20.1 M€ en 2016.** Malgré la baisse des dotations, la maîtrise des dépenses permet à la collectivité d'avoir une épargne nette positive (épargne de gestion – charges de la dette), permettant ainsi de garder la confiance des partenaires financiers.



Montant en K€

LES SERVICES TECHNIQUES

La DGA des Services Techniques assure, avec ses compétences transversales, une fonction support déterminante pour compléter, mettre en œuvre et structurer les dynamiques de développement de la Collectivité.

I – AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

Cet objectif se déclinera s’articulera autour de 2 axes majeurs tendant à améliorer le cadre de vie et à accroître la sécurité de chacun.

1^{er} axe :

- Poursuite des actions de propreté et d’entretien des grands sites, des abords des axes routiers et espaces verts publics (ex : cœur vert familial ...)
- Poursuite des actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l’insalubrité (suppression des dépôts sauvages, friches urbaines..)
- Poursuite du programme d’aménagement d’aires de jeux et de convivialité
- Poursuite de l’accompagnement des services logistiques dans l’organisation des manifestations

2nd axe : Cadre de vie sécurisée

S’agissant des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, culturels, bâtiments administratifs etc.), la politique d’accessibilité sera poursuivie.

La mise en place d’un Agenda Programmé d’Accessibilité engagera la ville à poursuivre des études et des aménagements adéquats afin d’être en conformité avec ses obligations légales de mise en œuvre, telles que négociées avec l’Etat. Une attention particulière et une priorité seront données aux établissements scolaires

En matière de voiries et de leurs équipements connexes, les investissements s’élèveront à 4 M€. Il s’agira de poursuivre un programme de réhabilitation des routes communales avec un volet particulier portant sur la mise aux normes accessibilité des trottoirs.

S’agissant de la gestion des eaux pluviales, un schéma directeur (SDEP) sera disponible dès 2016 et apportera à la Ville les premières indications en matière de prospective et de programmation de travaux dans ce domaine. L’engagement de travaux sur les réseaux d’eaux pluviales continue, afin d’améliorer l’état général des équipements et de sécuriser les Dionysiens.

II – GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Actualiser le schéma directeur de l'eau potable

Le dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville (SDAEP) a été voté en 2010 et donne les premières orientations stratégiques de la politique de l'eau à Saint-Denis.

Après 5 ans, il est nécessaire de réactualiser ce schéma et de vérifier si les orientations en cours sont en accord avec la stratégie.

A cette étude, sera également associée une réactualisation de l'étude prospective du Budget Annexe de l'Eau, afin de vérifier la cohérence des recettes/des dépenses.

Les modalités de transfert de compétence à la CINOR, dans la cadre de la loi NOTRE (2018), feront l'objet d'une étude.

Sécuriser la ressource

➤ Poursuivre l'instauration des périmètres de protection (captages et forages)

56 % de la ressource distribuée est régularisée. Il reste à la Ville à étendre cette réussite aux 17 autres captages/forages, qui représentent 44% des ressources distribuées.

En 2015, le projet d'envergure de régularisation de captage du Seuil de Bellepierre a été mis en œuvre, afin de répondre aux obligations réglementaires inscrites dans son arrêté préfectoral. Ces travaux sont estimés dans leur globalité à 9 millions d'€ pour 3 ans, de 2015 à 2017.

Les travaux d'interconnexion Ouest-Est ont démarré pour un montant global de 7.4 M€.

Les équipements des deux forages, à la Trinité (forage Trinité 2) et sur le site du CERF (CERF 3), seront finalisés. Ces travaux sont estimés à 500 000 € chacun.

➤ Garantir la ressource en eau (stockages)

Dans la continuité de la sécurisation en qualité et en quantité de la ressource en eau, deux sites vont faire l'objet de lancement d'études pour la réalisation de nouveaux réservoirs et la réhabilitation de réservoirs existants. Ceci afin d'augmenter les capacités de stockage de la Ville. Ces nouveaux ouvrages participeront pleinement à la sécurité de l'alimentation en eau potable, avant la réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre et assurer ainsi la continuité de service.

Ces sites sont localisés :

- L'un proche du Chemin Grand Canal avec le site du Réservoir de l'Est pour un montant estimé autour de 5.8 M€;
- L'autre dans le quartier des Camélias, proche des immeubles de la SIDR Laverdure pour un montant estimé autour de 2 M€.

L'ensemble de ces travaux, initiés en 2015, se concrétiseront sur la durée du mandat.

Perfectionner les Filières de traitement

➤ Réhabiliter les infrastructures de traitement de l'eau

Dans l'effort particulièrement important qu'entreprend la Ville pour la modernisation et la mise aux normes de ses installations de production d'eau potable (Station principale de Bellepierre et ses stations annexes), le projet de réhabilitation de la station de potabilisation de la Bretagne a démarré en 2015 pour un montant de 3,5 M€, et se terminera en 2016.

Cet investissement participe aux actions de développement durable qu'engage la ville en renforçant la distribution gravitaire dans la partie haute de Saint-Denis.

Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement

➤ Renouveler les canalisations et sectoriser le réseau

Après de nombreuses campagnes de renforcement et de renouvellement de réseau, la Ville a participé de manière conséquente à la diminution des déperditions d'eau. Comme l'enjeu reste d'actualité, il est important maintenant de renforcer le rôle du délégataire et d'arriver à délimiter les limites du domaine public/privé des réseaux de distribution.

Il est nécessaire de faire un diagnostic des de la totalité des réseaux d'eau potable, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau programme opérationnel. Dans l'attente de ce programme et afin d'assurer la continuité des zones à urbaniser, la Ville restera attentive aux travaux à mener à hauteur de 2 M€.

III – CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Promouvoir le Développement durable au sein de la collectivité

En lien avec la Direction Générale des Services, la mission Développement Durable produit l'élaboration et assure le suivi annuel du Plan Climat de la collectivité et du rapport annuel du développement durable.

Cette mission promeut les actions et démarches institutionnelles d'élargissement du champ d'action du Développement Durable dans la collectivité.

Maîtriser les ressources

Le renforcement et la modernisation des équipements s'inscriront dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années. Dans cette optique, l'utilisation de nouvelles technologies (LED, photovoltaïque) moins énergivores sera favorisée dans les éclairages. De même, la généralisation d'outil de Gestion Technique centralisée (GTC) dans les bâtiments communaux sera systématiquement envisagée pour une meilleure maîtrise des ressources.

Par ailleurs, les services vont poursuivre un travail systématique de contrôle et analyse des incohérences en matière de consommation d'eau des divers bâtiments et équipements communaux, permettant, sur des réseaux vieillissants, une recherche systématique et réparation des fuites d'eau. Ce travail a d'ores et déjà permis une réduction significative des volumes consommés.

IV – FAIRE DE SAINT-DENIS UN PHARE ECONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF

La Ville a sur son territoire, la majorité des ligues et comités et participe ainsi au développement de la vie sportive Dionysienne

Les travaux engagés en 2015 sur la Maison Régionale des Sports, seront livrés en 2016. Ce nouvel équipement permettra de mutualiser les moyens avec d'autres ligues logées actuellement dans des locaux exigües (Ligue de Rugby, l'Office Réunionnais des Echanges Sportifs et Educatifs).

Parallèlement, la ville poursuivra son effort en faveur du sport. Le gymnase de pelote basque du Chaudron fera l'objet d'une nouvelle tranche de réhabilitation avec traitement de l'étanchéité et des accès PMR. Une nouvelle aire couverte dédiée au kick boxing sera construite sur le secteur de Bois de Nèfles. En outre, des études de maîtrise d'œuvre seront lancées sur l'équipement sportif le plus important de la ville, le stade Jean Ivoula et ce, afin de répondre aux exigences de mise en conformité et de sécurité.

La Ville poursuit la réfection du bâtiment historique « Eglise de la Délivrance »

Les travaux de restauration intérieure ont débuté en 2015. Ces travaux faisant appel à des métiers d'art, d'une haute technicité, visent notamment la restauration des éléments classés. L'église entièrement rénovée devrait être achevée fin 2016.

Amélioration des conditions d'accueil des enfants

Sur le Groupe Scolaire Herbinière Lebert, les travaux de réfection de toiture se poursuivent. Ils offriront une amélioration significative du confort thermique du bâtiment, dans le courant du premier semestre 2016.

Des études de maîtrise d'œuvre sur l'école de Petite Ile démarreront.

Par ailleurs, des travaux de maintenance sont régulièrement engagés tout au long de l'année sur la totalité du patrimoine scolaire, soit 80 écoles pour près de 2 millions d'€. Ils consistent à remplacer les menuiseries, réparer l'étanchéité et mettre aux normes électriques les bâtiments, entre autres interventions.

Amélioration des conditions d'accueil du personnel communal

Pour accueillir le personnel dans de meilleures conditions, des travaux d'extension des locaux seront entrepris pour 600 000 € (Direction des Ressources Humaines, Direction de la Restauration Scolaire).

La surface d'archivage des documents produits par les services, sera augmentée pour un montant d'environ 350 000 €.

V – GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ET APPORTER DES OUTILS EFFICACES AU PERSONNEL COMMUNAL

Offrir aux usagers plus de réactivité

Les interventions quotidiennes sur le patrimoine communal nécessitent beaucoup de réactivité. Les techniciens de proximité, dotés d'une régie de travaux dans chacun des 18 secteurs, assurent une veille quotidienne sur les équipements communaux. Afin d'améliorer la réactivité et de travailler davantage en interaction avec les usagers, l'outil de signalement pour les interventions sur la ville, « Allo Mairie » sera effectif dans le courant du premier semestre 2016.

Optimiser les moyens logistiques

L'optimisation du parc automobile passe par un entretien rigoureux des véhicules. La recherche d'économies se poursuit avec la réduction du coût des consommables, la mise à la réforme des véhicules obsolètes et une sensibilisation à une bonne utilisation des véhicules.

Compléments des OB 2016 - article 107 « Amélioration de la transparence financière » :

loi NOTRe du 7 août 2015

ANNEXE 1 – ELEMENTS FINANCIERS

Les orientations budgétaires 2016 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

La collectivité fait le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

DGAs	CP 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Développement Humain	2 276	2 599	591	591	591	791
Développement des Territoires	5 190	7 070	8 440	9 370	13 315	12 560
Développement Urbain	11 250	13 204	14 746	23 900	21 901	16 127
Entreprise Municipale	1 978	2 160	2 000	1 800	1 800	1 800
Services Techniques	22 462	21 941	22 625	21 340	18 073	16 825
Programme de Rénovation Urbain	13 952	9 857	5 545	2 147	3 800	6 100
Total général	57 108	56 832	53 947	59 148	59 479	54 203

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Ville - Montant en K€

	2016	2017	2018	2019	2020
Direction de l'Eau					
- Ressource de Bellepiere	14 352	15 220	6 188	6 737	27 607
- Interconnexion Est/Ouest					
- Extension des Réseaux..					
Total général	14 352	15 220	6 188	6 737	27 607

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Annexe de l'Eau- Montant en K€

Les perspectives

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques. Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable. **Les recettes devraient cependant baisser légèrement.**

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2016, Après une légère progression en 2015, **l'octroi de mer attendu pour 2016 sur une même trajectoire, une progression de 3%.**

De ce fait, la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

Assurer les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, les principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années sont identifiés.

Développer une gestion active de la dette

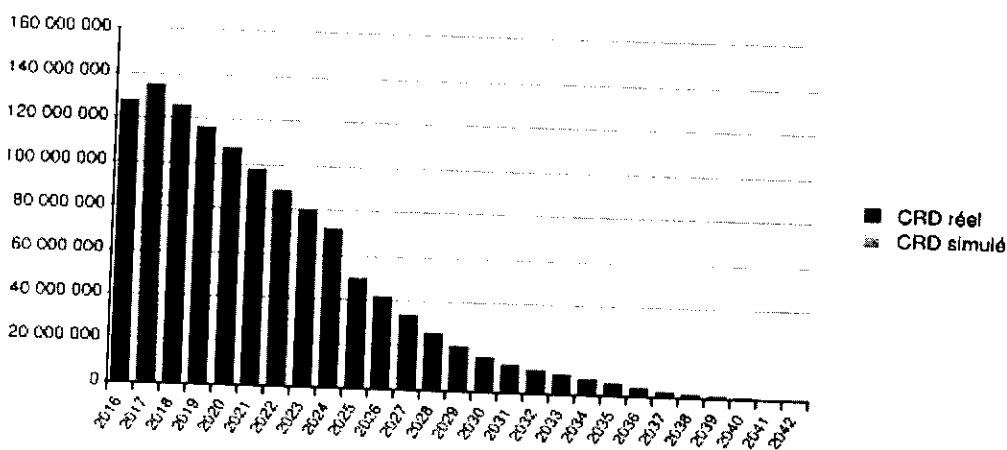
La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante, malgré un endettement croissant en raison d'un programme ambitieux d'investissements, la dette par habitant (802 €) est encore inférieure à la moyenne de la strate (1.109 €).

La part de dette à taux fixe est de 40 %, la dette à taux variables ou taux structurés (60%) reste sous surveillance.

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas puisque **le taux moyen est rendu à moins de 2.7%** au titre de l'année 2015. L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2016 ce niveau de taux toujours inférieur à 3%; au regard des anticipations et des évolutions observées sur le 1^{er} trimestre, cet objectif demeure réalisable.

Lors du budget 2016 qui sera examiné au prochain Conseil Municipal programmé en mars, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 27 M€ pour un **programme d'investissement estimé à 57 de M€ par an.**

Evolution du CRD



Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	69 638 075 €	47,96%	2,82%
Variable	24 174 631 €	16,65%	0,94%
Livret A	40 546 508 €	27,92%	1,70%
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	8 745 452 €	6,02%	4,89%
Ecart d'inflation	2 100 000 €	1,45%	7,10%
Ensemble des risques	145 204 666 €	100,00%	2,38%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	52 122 538 €	35,90%	
Agence Française de Développement	39 943 992 €	27,51%	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	19 944 369 €	13,74%	7 076 300 €
SFIL CAFFIL	15 527 939 €	10,69%	
CAISSE D'EPARGNE	7 833 333 €	5,39%	
Autres prêteurs	9 832 496 €	6,77%	0 €
Ensemble des prêteurs	145 204 666 €	100,00%	7 076 300 €

ANNEXE 2 – ELEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

DEPENSES DE PERSONNEL

Exécution des dépenses 2015

	2015
Dépenses	114 399 334 €
Dont rémunérations	114 299 292 €
Dont conditions de travail	57 052 €
Dont formation	42 990 €

EFFECTIFS

Effectif total par statut 2015

STATUT	2015
Contractuel	298
Emplois aidés	143
Non titulaire	1785
Titulaire	780
Total	3006

AVANTAGES EN NATURE

Années	Avant nature véhicules	
	Nbre agent	Base Brute
2015	0	0 €
Total général		0 €

Evolution prévisionnelle de la rémunération

2016	2017	2018	2019	2020
116 600 000 €	117 453 220 €	116 855 248 €	115 018 388 €	114 693 288 €

TEMPS DE TRAVAIL

Quotité	Effectif
Contrat d'apprentissage	15
Emplois aidés - vacataires	164
35 heures	1881
39 heures avec Jours RTT	232
Temps non complet	653
Total	2945

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
EFFECTIF	2960	2944	2940	2872	2819